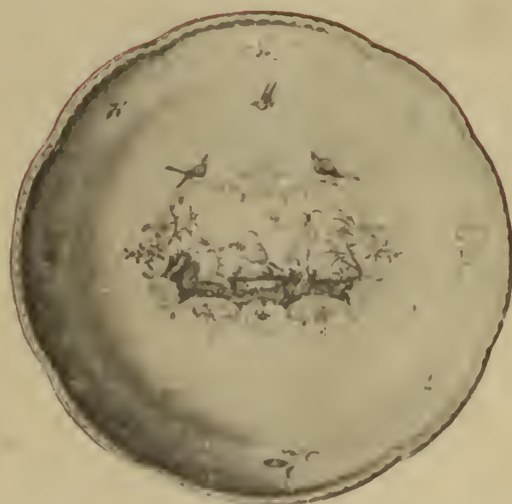
Les
Faïences d'Aprey

PAR

PAUL DEVEAUX



PARIS
CHARLES FOULARD, LIBRAIRE
7, QUAI MALAQUAIS, 7

1908

Les

Faïences d'Aprey

Les
Faïences d'Aprey

PAR

PAUL DEVEAUX



PARIS

CHARLES FOULARD, LIBRAIRE

7, QUAI MALAQUAIS, 7

—

1908

TIRÉ A 150 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS

PAPIER VERGÉ A LA FORME

DES PAPETERIES D'ARCHES

№ 104



Faïence d'Aprey 2e époque (1772-1792)

Assiette de la Collection Paul Deveaux

diam. 225 mill.



Le goût, chaque jour grandissant, des collections de toute nature, a fait couler des flots d'encre depuis quelque trente ans.

Quelle est la branche de la « Curiosité » sur laquelle on n'ait rien écrit ? La céramique, et particulièrement nos belles faïences françaises, ont été l'objet de nombreuses publications. On peut compter les fabriques, si peu importantes qu'elles aient été, qui n'ont pas eu les honneurs d'une monographie, d'une notice, voire d'une simple plaquette.

La manufacture d'Aprey est parmi les délaissées.

Sans atteindre aux sommets de Nevers et de Rouen, ses produits peuvent souvent rivaliser avec ceux de Strasbourg et de Marseille, de Sceaux et de Niederviller.

Rares sont cependant les amateurs qui les connaissent, aucun curieux n'ayant orienté ses recherches de ce côté.

Le désir de combler cette lacune dans la mesure de nos faibles

moyens, nous a seul engagé à publier les quelques notes que nous sommes parvenu à réunir sur la fabrique Haut-Marnaise ; elles pourront, nous l'espérons, guider les recherches des amateurs et leur faciliter l'identification de certaines pièces. C'est dans ce but que nous n'avons fait figurer, dans les planches qu'on trouvera à la fin de cette brochure, que des types caractéristiques, présentant les décors le plus fréquemment employés à Aprey ; nous avons délaissé les échantillons exceptionnels, qui ne donneraient qu'une idée inexacte de la production artistique qui nous intéresse.

Nous allons indiquer ici les différentes sources auxquelles nous avons puisé les documents qui ont servi de base à ce travail.

Des archives du département de la Côte-d'Or, nous avons tiré une série de suppliques adressées par les fondateurs de la faïencerie aux États généraux de la province de Bourgogne. Ces suppliques, que nous reproduisons in extenso *à la fin de cette étude, avec la correspondance qui s'y rattache, nous permettent de suivre le développement progressif de la manufacture.*

Les registres paroissiaux et ceux de l'état civil de la commune d'Aprey, nous ont fourni les noms de la plupart des peintres et ouvriers céramistes, et nombre de dates intéressantes.

Enfin, M. le Docteur Baudin, d'Aprey, descendant de François Ollivier, un des directeurs de la fabrique, a bien voulu nous autoriser à consulter les actes, comptes et carnets de fabrication conservés dans sa famille. Nous lui en témoignons notre sincère reconnaissance.

Bien que nous n'ayons ménagé ni temps ni démarches, nous faisons appel à toute l'indulgence du lecteur, qui trouvera, dans le modeste ouvrage que nous lui présentons, de nombreuses imperfections.

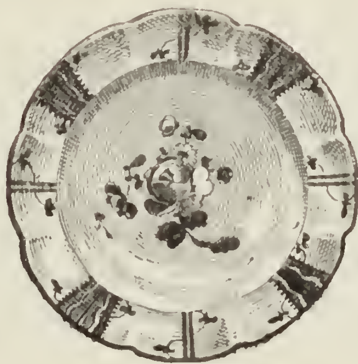
Si, malgré ses défauts, cette brochure était favorablement accueillie, cette faveur serait due tout entière :

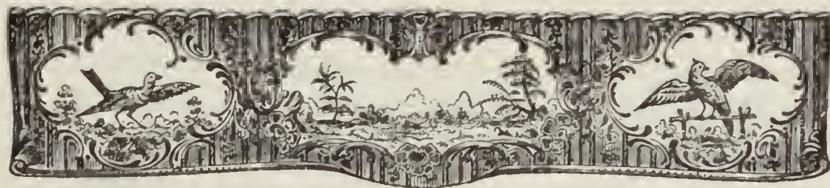
Aux conseils éclairés de M. le Docteur Marchant, dictés par son amitié et sa longue expérience de collectionneur érudit.

A l'obligeance de M. l'abbé Brocas, curé d'Aprey, qui nous a communiqué les notes prises par lui dans les registres de sa paroisse.

Toute notre gratitude est également acquise à M. Joseph Royer, qui nous a largement ouvert les vitrines de sa remarquable collection. Nous y avons trouvé la plupart des marques que nous reproduisons, et nous avons été à même d'y étudier de visu *les plus beaux types de la séduisante faïence qui fait l'objet de cet opuscule.*

Dijon, 26 février 1908.





I

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Aprey est un village du département de la Haute-Marne, canton de Longeau, arrondissement de Langres, à 15 kilomètres de cette ville, près de la source de la Vingeanne.

Il comptait 86 feux en 1724; vers la fin du xviiie siècle, lorsque la faïencerie et la verrerie étaient en pleine activité, ses habitants étaient au nombre de 600 environ. Actuellement ils ne sont plus que 350.

Avant la Révolution, Aprey, bien que situé sur le territoire du Bassigny-Champenois, dépendait du duché de Bourgogne.

L'article sur Aprey de la « *Description générale et particulière du duché de Bourgogne* », par Courtépée, édition de 1775, est ainsi conçu :

« Ce village, enclave du Bassigny, est dans un fond, près de la « source de la Vingeanne, qui sort au bas du bois de Montmoyen. « Manufacture de faïence à l'imitation de celle de Strasbourg, — « blanchisserie de toile, — verrerie, — belle tuilerie, — un mou- « lin, — bois, — six foires, — marché le mercredi, — 123 feux, — « 430 communiants.

« Communes dépendantes : Ville-haut, Ville-bas, Servains avec « château où était une verrerie, — La Boucherasse, — Grattedos. « — Villers-les-Aprey en Champagne en est l'annexe.

« A dix grandes lieues de Châtillon et de Dijon. — Doyenné de « Langres, vocable St-Bénigne. »





II

FONDATION DE LA FAÏENCERIE

PAR JACQUES LALLEMANT D'APREY

1744

PENDANT la première moitié du XVIII[e] siècle, la seigneurie d'Aprey changea plusieurs fois de propriétaire (1); dans aucun des actes de vente, datés de 1709, 1713, 1717 et 1729, il n'est fait mention d'une faïencerie.

Cette dernière cession de 1729 était faite à Claude Lallemant de Pradines (2). Ce fut son fils, Jacques Lallemant d'Aprey, qui fonda la manufacture.

(1) Cette seigneurie avait été successivement possédée par les familles de Thianges et de Chatenay ; elle relevait du duc de Penthièvre, comme dépendant de son duché de Châteauvillain.

(2) *23 décembre 1729.* — Vente de la Terre et seigneurie d'Aprey, pour

D'abord seul à sa tête pendant une quinzaine d'années, il s'associa ensuite à son frère Joseph, ainsi que celui-ci l'explique dans une demande de subvention adressée le 22 janvier 1776 aux Élus généraux de la province de Bourgogne.

Archives du département de la Côte-d'Or, C. 44, liasse 76 : « Supplie humblement le sieur Lallemant de Villehaut, chevalier « de St-Louis.

« Et dit qu'après avoir servi trente ans dans le même corps, fait « prisonnier à Rosbach et blessé pour la dernière fois, fut con- « traint par ses infirmités après les dernières campagnes, de pren- « dre sa retraite au sein de sa famille, dont les affaires d'un père « de neuf enfants (dont trois au service), par l'éducation qu'il « leur avait procurée, ne lui laissait entrevoir pour toute res- « source qu'une petite terre délabrée et endettée considérable- « ment.

« Le sieur de Villehaut conçut dès lors le dessein d'être utile « autant à sa patrie qu'à sa famille.

tout ce qui est situé en Bourgogne, moyennant la somme de 39.000 livres, par Jacques Andrieu, baron de Grattedos, et Jean-Nicolas de Mosny, les deux seigneurs chacun par moitié : au sieur Claude Lallemant, seigneur de Pradines, demeurant à Langres. Ce dernier eut cinq enfants :

1° Jacques Lallemant d'Aprey, écuyer, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis ;

2° Joseph Lallemant de Villehaut, écuyer, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis ;

3° Jean Lallemant de Pradines, écuyer, seigneur de Villers, conseiller du roy, lieutenant criminel au bailliage et siège présidial de Langres. C'est lui que le maire de Langres, Varaigne, portait en 1793 sur la liste des habitants suspects, en le désignant ainsi : *Jean Lallemant,* dit *Pradines.*

4° Angadrène Lallemant, femme de Paul Bosc d'Antic, médecin du roi, correspondant de l'Académie des sciences, qui s'occupa de physique et d'histoire naturelle avec Réaumur et Nollet ;

5° Marie Lallemant.

« *En établissant* dans sa terre une branche de commerce dont « ses connaissances, jointes à celles qu'il avait acquises en Saxe, « où il a été trois ans prisonnier, le mirent bientôt à portée de « réussir dans le genre qu'il entreprenait... etc. »

Joseph Lallemant, blessé à Rosbach (1) et fait prisonnier, est retenu trois ans en captivité. Il ne rentre donc dans sa terre familiale qu'en 1760. Ses loisirs et les connaissances en céramique que son séjour forcé en Saxe l'a mis à même d'acquérir, le déterminent à s'occuper de la faïencerie. Cependant, ce ne peut être à sa première installation qu'il procède, car l'usine, ainsi que nous allons le voir, existe déjà depuis une quinzaine d'années.

Dès 1744, nous trouvons en effet dans le registre des actes religieux de la paroisse d'Aprey le mariage de Jean-François Frossard, *peintre en faïence*, fils de Jacques-François Frossard, taillandier à Saint-Amand-en-Flandre, avec Marguerite Monjardet, d'Aprey (2). M[r] et M[me] Lallemant, seigneurs d'Aprey, signent l'acte en qualité de témoins.

Évidemment, les seigneurs de l'endroit ne servaient de témoins à un modeste peintre en faïence, que parce que celui-ci était employé dans leur manufacture.

On peut donc fixer avec certitude aux environs de 1744 l'établissement à Aprey de la première faïencerie. Ce n'est qu'à partir de cette année 1744 que nous avons relevé dans les registres de l'état civil et de la paroisse des noms de peintres, tourneurs, mouleurs en faïence, et ouvriers à la faïencerie, domiciliés à Aprey.

Une autre preuve de l'exactitude de cette date de fondation nous est fournie par un acte des 4 et 5 février 1779, dressé par le notaire

(1) Rosbach (Saxe). — Frédéric II y battit en 1757 les Français commandés par le maréchal de Soubise.

(2) Les descendants de ce peintre habitent encore actuellement Aprey.

Royer de Langres à l'occasion de la mise en vente de la Terre et Seigneurie d'Aprey. Nous en extrayons ce qui suit :

« La faïencerie est en régie sous la direction du sieur Ollivier, « associé pour un tiers; il assure la stabilité de cet établissement « *qui dure depuis trente ans* et qui roule très bien actuellement ».

Ces trente ans nous reportent à l'année 1749, ce qui concorde, à cinq ans près, avec la date que nous venons d'indiquer.





III

DIRECTION DES FRÈRES LALLEMANT

1744-1769

Ainsi que nous venons de le voir, Jacques Lallemant d'Aprey, écuyer, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, dirigea seul la manufacture qu'il avait créée, jusqu'au retour de son frère du service en 1760.

Nous n'avons pas de données précises sur la fabrication pendant cette première période; cependant il est certain qu'en outre de la faïence blanche commune, on produisit dès le début des pièces décorées : c'est en effet le nom d'un *peintre en faïence*, Frossard, que nous trouvons dans les actes religieux dès 1744.

Dans la première supplique que Jacques Lallemant, alors associé à son frère Joseph, adressait aux Élus généraux de la province de Bourgogne, supplique datée de 1766, il exposait : « Qu'il venait

« d'ajouter à la faïencerie commune, une manufacture de faïence « fine à l'instar de celle de Strasbourg ».

L'entreprise prenait donc du développement, très probablement sous l'influence de Joseph Lallemant qui arrivait de Saxe, où il s'était occupé de céramique.

Les premiers peintres et ouvriers de la faïencerie venaient du Nord ; les peintres Boccard et Ergo étaient, comme Jean-François Frossard déjà cité, originaires de Saint-Amand. A la même époque, nous relevons dans les registres de la paroisse les noms de :

Jean Prouères ;

Alexis Dorez (1) ;

Charles Deschamps ;

Rossignol ;

François Matouillot dit La Montagne ;

François Girard et Claude-Sigisbert Rocher. (Ces deux derniers, désignés comme *maîtres peintres en faïence*, venaient de Lunéville) ;

Protais Pidoux, originaire de la Suisse.

En 1750, Emmanuel Delain, de Valenciennes, *mouleur en faïence*, se marie à Aprey ; deux peintres, Jean Prouères et Alexis Dorez, sont ses témoins.

En 1752, Gorini, *tourneur en faïence*, venait de Paris ; son père, également tourneur, travaillait déjà à Aprey.

Joseph Delanne, Saint et Deligny, comptaient parmi les *mouleurs*.

Jacques Bacquart, Jean Cardot et Fouquier étaient *maîtres tourneurs*.

Nous trouvons comme *enfourneur* Nicolas Fleuret, qui est

(1) Plusieurs céramistes du XVIIIe siècle du nom de Dorez, travaillèrent à Lille et à Valenciennes ; ils étaient probablement de la même famille que celui venu à Aprey.

désigné dans un autre acte comme *ouvrier en faïence fine,* et Cantagrel comme *sculpteur en faïence.*

Turpin, *ouvrier en faïence,* était de Lunéville. Un de ses descendants travaillait encore à la faïencerie pendant la dernière période de production, à la fin du siècle dernier.





IV

DIRECTION DE FRANÇOIS OLLIVIER

1769-1792

L'année 1769 est marquée à la manufacture d'Aprey par deux changements importants dans la direction.

D'abord Jacques Lallemant se retire, abandonnant l'entreprise à son frère Joseph. En effet, le 29 juillet 1769, une requête adressée aux États généraux de Bourgogne, est encore signée par les deux frères associés; quelques mois après, en décembre de la même année, Joseph Lallemant de Villehaut est seul en nom dans une nouvelle supplique.

Resté seul à la tête de la faïencerie, Joseph Lallemant fait venir de Nevers pour le seconder, un homme de l'art, François Ollivier. Son arrivée à Aprey est un évènement, car les destinées de la faïencerie vont être entre des mains expérimentées jusqu'à la fin

du siècle. Céramiste accompli, c'est lui qui va s'occuper de la partie technique, apportant sans cesse des perfectionnements à la fabrication, et produisant dès son entrée en fonctions des genres nouveaux.

Fils de Antoine Ollivier et de Jeanne Ollivier, marchande à Nevers, le nouveau directeur de la faïencerie était âgé de 38 ans (1). Il se fixa définitivement à Aprey où il se maria, le 10 août 1779, avec une jeune fille du pays, Marie-Madeleine Jourdheuil. Ils eurent cinq enfants, dont le second, Jacques-Marie Ollivier, succéda à son père.

Il y eut au XVIIIe siècle plusieurs autres céramistes du nom d'Ollivier. « Le plus ancien, dit Jacquemart *(Merveilles de la Céra-« mique, 3e partie, page 56)*, travaillait encore en 1788 à la terre « émaillée peinte et il eut pour successeur immédiat Masson (c'est « d'une faïencerie de Paris qu'il est question). L'autre Ollivier, « dont M. Champfleury possède des faïences parlantes doublées « de brun, est l'auteur du poêle offert à la Convention et figurant « la Bastille, qui est classé au musée de Sèvres ».

Or ce poêle, sorti des fours d'Aprey (Jacquemart semble avoir ignoré ce détail), est indiscutablement l'œuvre de François Ollivier. Nous tenons ce renseignement de sa belle-fille, Mme veuve Ollivier, décédée en 1906 à Reims (2). Nous ne voyons là rien qui puisse nous surprendre, car c'est précisément en 1769, au

(1) Sa famille était originaire de Montpellier, où un nommé Jacques Ollivier avait fondé, en 1717, une manufacture de faïence qui, en 1725, s'intitulait *manufacture royale.* Le frère de ce Jacques Ollivier, David Ollivier, alla s'installer à Nevers où il établit, pour son propre compte, une faïencerie dans laquelle son parent, François Ollivier, travailla avant d'aller à Aprey.

(2) Mme Ollivier avait épousé le troisième fils de François Ollivier, Jean-Baptiste-Victor, qui devint colonel du génie et mourut en 1869 à Maisons-Alfort.

début de la direction d'Ollivier, que la manufacture entreprend la fabrication des poêles, ainsi que nous l'apprend une supplique : « Il a de plus, cette année, fait fabriquer des poiles (*sic*), à l'imi- « tation de ceux de Francfurt (*sic*), en tirant des ouvriers de ce « pays; il facilite, par ce moyen, l'économie du bois dans un genre « de besoin si intéressant pour tout le monde....., etc. »

Nous avons trouvé, dans un des carnets de fabrication que possède M. le Docteur Baudin, plusieurs croquis de ces poêles ainsi que des formules pour les couleurs utilisées dans la fabrication des plaques.

La supplique dont nous venons de parler nous apprend encore que c'est dans le courant de cette même année 1769, que l'on perfectionnait « la terre à feu à l'imitation de celle de Rouen » et qu'on commençait à faire de la terre de pipe. En outre, on s'appliquait à améliorer l'émail et les formes de la faïence. Bernard de Chanteau, secrétaire en chef des États de Bourgogne, l'atteste dans le rapport qu'il dépose le 22 avril 1771 à la suite de la visite qu'il a été chargé de faire aux ateliers d'Aprey.

La manufacture prenait, on le voit, une extension considérable, grâce à l'activité du nouveau directeur.

De 1769 à 1772, nous trouvons dans les registres de la paroisse les noms de deux nouveaux peintres : Joseph Puget et Vincent Regnaut; comme maîtres tourneurs, Jacques Loyal (1) de Nevers et François Goujon, et comme mouleur Archange-Joseph Odoffe.

C'est en 1772 que paraît pour la première fois le nom du plus fameux peintre d'Aprey, Jacques Jarry, fils d'un jardinier de Versailles. A cette date, il n'avait que vingt ans; il travaillait cepen-

(1) Deux frères portant le nom de Loyal exploitèrent une faïencerie à Dijon de 1819 à 1835. (Voir *Recherches sur les faïenceries de Dijon*, par le Dr Louis Marchant, p. 31).

dant depuis quelque temps déjà à la manufacture où il avait sans doute fait ses débuts, puisque nous trouvons sa signature au bas de l'acte de baptême d'un enfant qu'il a eu depuis son arrivée à Aprey. Cet acte, curieux comme on va le voir, nous apprend : Que le 10 septembre 1772, a été baptisé François, fils naturel de la fille Anne Desprez. Jacques Jarry, *peintre en faïence à la faïencerie d'Aprey*, a déclaré par acte passé par-devant le sieur Vauthelin, notaire à Aprey, le 24 juillet 1772, que ladite Desprez était enceinte de ses œuvres, ce que Anne Desprez a pareillement déclaré et reconnu dans le dit acte.

Un mariage était, en pareil cas, tout indiqué. Il n'en fut rien cependant, la jeune et volage Anne Desprez ayant donné le jour, quelque temps après François, à un autre enfant, de père inconnu cette fois.

Trois ans après, le 31 mars 1775, Jarry est parrain, à Villers-les-Aprey, d'un enfant de Nicolas Henry, aubergiste de l'endroit; la marraine est Jeanne Raclot, gouvernante chez M. Lallemant de Pradines, seigneur de Villers. L'année suivante, le 1er juin 1776, Jarry épouse sa commère, bien qu'elle ait sept ans de plus que lui. Ce mariage ne pouvait évidemment pas être différé, car le lendemain de sa célébration, la nouvelle mariée accouchait d'une fille qui était tenue sur les fonts baptismaux par François Ollivier, directeur de la faïencerie, et Anne Lallemant de Villehaut, fille du seigneur d'Aprey.

La déception fut amère pour Anne Desprez, qui se berçait toujours de l'espoir de convoler avec son ancien ami Jarry. Heureusement pour notre peintre, la mode n'était pas encore au vitriol ! L'abandonnée eut recours à un argument moins cruel : elle fit opposition à l'union projetée. L'abbé Varney, curé d'Aprey, dut s'entremettre et sa délicate mission eut le résultat souhaité, puisqu'il obtint le désistement de la plaignante.

Remarquons que l'heureuse rivale d'Anne Desprez ne fut pas la seule, parmi les accortes soubrettes de la maison seigneuriale, à avoir du succès auprès du personnel masculin de la manufacture. La même année, le peintre Antoine Gabry se mariait avec Jeanne Lenoble, de Paris, femme de chambre de M[me] de Villehaut; en 1771, c'était déjà une femme de chambre, Thérèse Virot, que le tourneur Jacques Loyal avait épousée.

Revenons maintenant à Jarry. Après son mariage, il se fixa à Villers, où il habita jusqu'en 1781. Il eut encore deux enfants en 1777 et 1781, et à partir de cette dernière année, il n'est plus question de lui ni de sa famille dans les registres. Sa trace est donc perdue, et cela nous porte à croire qu'il alla mettre son talent au service d'un autre centre céramique.

De 1776 à 1789, nous trouvons encore de nouveaux noms de peintres et ouvriers à la manufacture.

1776. — Antoine Mège, de Moustiers en Provence, et Antoine Gabry, *peintres.*

1781. — Jean Rigeois, *peintre.*

Mouleurs et tourneurs : Louis-Henri Virot, Louis-Ernest Berger, Bénigne Dessaint.

Enfourneurs : Claude Martin et Frossard.

Marchands faïenciers : Pierre Berthier et Marqué.

1789. — Monniot et Joseph Galton, *peintres*, Pellegriny, *tourneur.*

Pellegriny père, Louis Mage, *maîtres faïenciers.*

Esprit, *ouvrier à la faïencerie.*

En **1778**, un nommé Jean-Christian Hoffmann était *répareur en porcelaine à la manufacture d'Aprey.* Ce spécialiste, venu sans doute d'Allemagne, comme son nom l'indique, devait être probablement employé à la fabrication des ouvrages en biscuit de porcelaine, dont nous parlerons plus loin.

Ollivier avait été engagé en 1769 par Joseph Lallemant en qualité de directeur de la manufacture. Ses services ne furent sans doute pas rétribués avec exactitude; peut-être même n'avait-il encore rien touché en 1777, car le 31 janvier de cette année, il cherchait à consolider sa situation en établissant un compte général de ce qui lui était dû, compte qui était en même temps un acte de société par lequel Joseph Lallemant lui promettait un tiers des bénéfices. Ce projet d'association, que nous avons eu entre les mains, est ainsi conçu :

Compte général de la Société entre MM. de Villehaut et Ollivier.

« M. de Villehaut, propriétaire des faïenceries établies sur sa
« terre d'Aprey, s'est associé M. Ollivier, ce dernier à raison de
« son talent et des soins qu'il prend de la fabrication, à un tiers
« des profits; M. de Villehaut les deux autres tiers et fait les fonds.
« C'est en conséquence de ces conditions, que le présent compte
« sera établi et partira *du commencement de la société,* jusqu'à ce
« jour, 31 janvier 1777. »

D'après les chiffres de recettes et de dépenses qui figurent dans ce compte, nous avons pu facilement établir que les intéressés faisaient remonter la société à l'arrivée d'Ollivier en 1769.

Le chiffre d'affaires atteint à cette époque était de 60.000 livres.

En 1778, le bénéfice net était de 6.814 livres 9 sols.

Les produits de la manufacture ne s'écoulaient pas seulement dans la région avoisinante; nous avons trouvé, en effet, dans le compte dont il vient d'être question, la mention d'envois faits à des marchands de Lyon. On était même en relations avec des villes aussi éloignées qu'Angoulême. L'an XI de la République, on y expédiait à un céramiste, sur sa demande, le plan du four à chimie et différents modèles.

Les efforts faits pour soutenir la concurrence étaient couronnés

de succès; Joseph Lallemant exposait en effet, en 1772, aux Élus généraux de Bourgogne : « Qu'il faisait exécuter par d'excellents « peintres les goûts des plus beaux dessins qui lui sont envoyés de « Paris, ce qui engage les marchands de cette capitale à préférer sa « faïence aux autres, pour faire leurs envois dans les provinces. Ce « double avantage de qualité et de meilleur marché, a fait bais- « ser de quinze pour cent le prix des produits des manufactures de « Sceaux et du faubourg de la Roquette. Quant à la fabrique de « Strasbourg, qui ne peut les donner au même prix, elle a été « forcée d'abandonner le magasin qu'elle avait établi à Paris. »

Malgré la prospérité apparente de la manufacture qui occupait, avec la verrerie, jusqu'à 200 ouvriers et artistes, les bénéfices que la famille Lallemant tira de cette entreprise, ne parvinrent pas à la sauver de la ruine. Après plusieurs années de gêne, Joseph Lallemant de Villehaut se voyait forcé, le 30 novembre 1778, d'abandonner à ses créanciers ses terres, la maison seigneuriale, et jusqu'au mobilier qui la garnissait. Quelques mois après, la seigneurie était achetée par François-Philippe d'Anthez, seigneur de Nambstein. La faïencerie, qui comprenait alors quatre corps de bâtiment et un hangar, faisait partie des biens vendus.

Afin de renseigner les acquéreurs, le notaire rédigeait les 4 et 5 février 1779 un mémoire intitulé : *Précis des éclaircissements concernant la terre d'Aprey, à vendre le 1er mars prochain chez le notaire Royer à Langres, par le Conseil et directeurs des créanciers unis de M. Joseph Lallemant de Villehaut.*

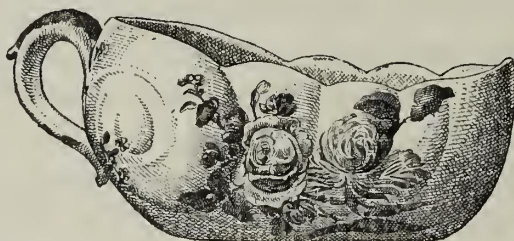
Voici en quels termes la situation financière de la manufacture y était exposée :

« La fayancerie (*sic*) est en régie sous la direction du sieur « Ollivier, associé pour un tiers; il assure la stabilité de cet établis- « sement, qui dure depuis trente ans, et qui roule très bien actuel- « lement. On y fait de belles marchandises qui se débitent assez.

« Le directeur prétend qu'avec des fonds suffisants et l'affaire bien « conduite, elle pourrait rendre au propriétaire 4.000 livres de « bénéfice, sauf les faillites; il entend cette partie, et dit qu'il faut « de 15 à 25.000 livres de fonds. C'est lui qui offre 1.300 livres « d'amodiation, en laissant 6.000 livres des fonds de M. de Villehaut « qui y sont, pendant un bail de 9 ou 18 ans. Il y a lieu d'espérer « que si on désire une régie, on pourra le conserver moyennant « un intérest et un sort honneste qu'il me paraît mériter, et que, « dans tous les cas, cet objet est porté à sa moindre valeur ».

Le nouveau seigneur ne resta pas associé avec Ollivier, qui devint locataire de la faïencerie; c'est pourquoi, dans la dernière supplique adressée en 1782 aux États généraux de Bourgogne, Ollivier, seul en nom, est désigné comme « directeur *et fermier* de la manufacture de faïence d'Aprey », poste qu'il conserva jusqu'à la fermeture de l'usine au moment de la Révolution, en 1792.

Il mourut le 4 janvier 1795, âgé de 64 ans. A son arrivée à Aprey il avait apporté, au dire des vieux habitants du pays, tout ce qu'il possédait dans un mouchoir de poche; à la fin de son existence, c'était un personnage. Il avait été maire d'Aprey de 1790 à 1792.



Lallemant
Daprey

Lallemant D'aprey

D'aprey

Lallemant De Villehaut

Villehaut Daprey.

F. Ollivier   Jarry

Fac-similé des signatures de :

Claude LALLEMANT, père des manufacturiers — Jacques LALLEMANT D'APREY — Joseph LALLEMANT DE VILLEHAUT — François OLLIVIER — JARRY.



V

LA MANUFACTURE AU XIXᵉ SIÈCLE

OLLIVIER FILS — 1806-1832

MM. GIRARD — 1832-1878

M. E. JACOTIN — 1878-1885

La tourmente révolutionnaire ne permet de reprendre la fabrication qu'au commencement du XIXᵉ siècle, mais alors elle n'a plus qu'un intérêt secondaire pour nous.

C'en est fait de la production artistique : les fleurs délicates, les rocailles capricieusement contournées, les charmants paysages animés de personnages chinois, les séduisants oiseaux eux-mêmes vont faire place à la faïence commune et à la vulgaire poterie.

Jacques-Marie Ollivier, fils de François Ollivier (1), acheta vers 1806 à Mme Caublot une faïencerie nouvellement construite par celle-ci près de l'église. A cette époque, deux usines étaient simultanément en activité à Aprey. Quant à la manufacture primitive où François Ollivier avait travaillé pendant plus de 25 ans, Mme Caublot, qui en était devenue propriétaire, continua à l'exploiter pour son propre compte.

Bientôt, Ollivier fils la reprit, et la faïencerie voisine de l'église fut transformée en tuilerie. Une seule manufacture subsista donc.

Elle fut cédée en 1832 par Ollivier à M. Dardoise, qui ne la conserva que fort peu de temps, et achetée ensuite par M. Girard-Carteret, qui resta à sa tête jusqu'en 1835.

Son frère Léon Girard lui succéda, et abandonna en 1858 la direction à son fils Abel Girard. A la mort de ce dernier, en 1878, la manufacture passa entre les mains de M. E. Jacotin, qui y était depuis plusieurs années employé comme peintre.

Malgré la longue carrière fournie par Jacques-Marie Ollivier, qui exploita la faïencerie pendant un quart de siècle, nous ne dirons rien de ses productions, qui n'étaient pas décorées. On sait, en effet, que pendant la première moitié du XIXe siècle, la porcelaine blanche avait partout supplanté les faïences peintes, dont les spécimens les plus artistiques étaient relégués dans les cuisines.

Ce n'est que vers 1860 qu'Abel Girard reprit la décoration, si longtemps abandonnée. Il fit des fantaisies variées : Imitations de Rouen en camaïeu bleu, marines en rose dans le goût de Niederviller, etc. On commençait alors à rechercher les anciennes faïences; l'engouement incroyable qui enrôlait les plus profanes

(1) Jacques-Marie Ollivier, chevalier de la Légion d'honneur, mourut à Aprey le 13 mars 1871, âgé de 86 ans; il avait été maire d'Aprey pendant 50 ans.

dans les rangs des collectionneurs, lui donna sans doute l'idée de faire copier les décors des belles pièces du XVIII[e] siècle sur des faïences fabriquées avec les anciens moules, retrouvés dans les greniers de la manufacture. Il fut secondé dans cette tâche par M. Chanez, habile décorateur, qui avait précédemment travaillé à la fabrique de porcelaine de Giez-sur-Aujon (Haute-Marne).

M. Jacotin continua la production de ces imitations jusqu'en 1885, époque à laquelle l'usine ferma définitivement ses portes.

Pendant les dernières années, on fabriqua des pièces de forme, principalement des cache-pots de dimensions variées, du style Louis XV, en terre cuite rouge, livrés au commerce sans émail. Ces poteries, qui avaient assez de succès, portaient en creux dans la pâte le mot APREY.





VI

LES PRODUITS ARTISTIQUES DE LA MANUFACTURE

Les faïences d'Aprey sont à émail stannifère. Les peintures qui les décorent étaient cuites au feu de moufle, comme cela se faisait à Strasbourg, Marseille, Lunéville; nous ne croyons pas qu'on ait essayé la peinture sur le cru, cuite au grand feu, n'en ayant rencontré aucun spécimen.

Les pièces, recherchées et gracieuses dans leurs formes, qui rappellent l'orfèvrerie, sont du style Louis XV. Elles sont souvent ornées de branches feuillues, de fleurs ou de fruits en ronde-bosse décorés au naturel, servant d'anses aux vases et de boutons aux couvercles. Des reliefs se rencontrent parfois sur les bords des plats et des assiettes (1).

(1) Ne soyons pas surpris de la beauté des formes, car les modèles venaient de Sèvres, ainsi que nous l'apprend une supplique datée de 1772,

L'émail, sans craquelures, est assez souvent défectueux ; il présente l'inconvénient de ne pas être assez adhérent au biscuit, ce qui le fait se soulever sous l'influence des chocs, parfois sur de grandes surfaces, en laissant la terre nue. Nous avons vu de nombreux plats et assiettes dont les bords, à la suite d'un long usage, étaient entièrement dépourvus d'émail. Cette particularité nous a parfois même guidé pour déterminer la provenance de certaines pièces non marquées.

Les peintres avaient l'habitude, comme ceux des faïenceries de l'Est de la France au XVIII[e] siècle, de dissimuler souvent les petits défauts de l'émail au moyen d'une feuille minuscule, d'une fleur, ou même d'un insecte.

La cassure de la terre est rougeâtre.

La décoration habituelle consiste en fleurs, oiseaux et personnages chinois.

Les fleurs, exécutées avec beaucoup de soin, sont souvent aussi finement traitées que celles portant la marque de la veuve Perrin ou des Hannong; les tulipes et les roses aux nuances délicates, voisinent avec les reines-marguerites, les liserons et les myosotis. Les feuilles sont d'un vert tendre.

Les oiseaux, très vifs de ton, d'un travail fini, aux plumes diaprées, n'ont aucune prétention à la vérité. Ce sont des oiseaux

où nous lisons ce qui suit : « Joseph Lallemant de Villehaut, chevalier de « Saint-Louis, seigneur d'Aprey, expose aux Élus généraux qu'au moyen des « encouragements qui lui ont été accordés, il a pu augmenter sa manufac- « ture, donner de la solidité à sa terre et de la finesse à l'émail ; qu'il a aussi « donné toute son attention pour que l'entrepreneur suive avec soin les « meilleures formes possibles, en se conformant avec exactitude *aux modèles* « *qu'il se procure chaque année, venant de la manufacture de Sèvres,* ce qui « constitue des frais et des dépenses considérables pour en renouveler les « moules..., » etc.

absolument fantaisistes, inventés de toutes pièces par l'imagination des artistes. Coiffés de panaches étonnants, ils s'abritent sous d'immenses ailes aux couleurs éclatantes, et semblent embarrassés de la queue prodigieuse qu'ils traînent à leur suite. En dépit de cet attirail, ils ont toujours une tournure alerte, et sont très décoratifs. On les trouve, tantôt perchés sur une barrière ou un arbre, tantôt posés sur une terrasse limitée par un ornement rocaille, et se détachant sur un fond de paysage. Parfois ils voltigent, se donnent la chasse, ou se battent entre eux dans les airs. Ils ont beaucoup d'analogie avec ceux peints à Sceaux, à Niederviller, et même à Sèvres sur certaines porcelaines tendres.

Quant aux personnages chinois, ils ont un genre si particulier, qu'ils ne sauraient être confondus avec ceux sortant d'autres manufactures. C'est là surtout qu'on excelle à Aprey. On les rencontre isolés, ou groupés en de charmantes petites scènes champêtres : faisant de la musique, dansant au son de la guitare, pêchant à la ligne. Quelques arbustes chargés de fruits, un ou deux oiseaux viennent jeter une note gaie sur le paysage encadré de rocailles, où ce petit monde prend ses ébats. Ces tableaux en miniature occupent le fond des pièces, tandis que le marli est orné de bouquets détachés ou de branches fleuries. Les bords sont décorés de filets, de dents de loup, de hachures pourpres, bleues ou tricolores, et souvent aussi de minuscules points ronds pourpres ou bleus, de grosseurs progressivement décroissantes.

Ainsi que nous le verrons au chapitre suivant, les pièces à décor d'oiseaux et de personnages chinois appartiennent toutes à la deuxième époque et ne sont jamais marquées. La seule exception que nous ayons rencontrée est une assiette de la collection de M. Papillon, que nous reproduisons planche IV, fig. 12. Bien qu'elle soit ornée d'un Chinois pêchant à la ligne, elle porte au revers, en noir, le monogramme AP.

Certains plats et assiettes ont le marli recouvert de fines bandes transversales juxtaposées, de deux ou trois couleurs, imitant une étoffe de soie à rayures. Des réserves blanches, de forme Louis XV, ménagées symétriquement de distance en distance dans ce décor, reçoivent des bouquets de fleurs (fig. 23). Cette heureuse ornementation du marli, qui n'empêche pas le sujet habituel (fleurs, personnages ou oiseaux) placé au centre, ne se rencontre guère que sur les pièces de premier ordre (1). Elle est parfois simplifiée, se composant seulement de larges bandes qui divisent le marli en compartiments; ces bandes, souvent d'un rose vif uni, portent des arabesques blanches obtenues par grattage. (Voir planche III). Des pièces de forme: bouillons, saucières, sucriers à sucre fin, etc., sont aussi décorées de cette manière.

Nous n'en avons jamais rencontré de dorées; cependant, nous avons trouvé dans un des carnets de fabrication, à la date du 10 juin 1760, la composition d'un mordant pour dorer avec l'or en feuilles sur le cristal *et sur la terre*. Cette note, prise sans doute par la verrerie, a pu servir aussi à la faïencerie où les essais étaient en faveur, à en juger d'après le nombre considérable de formules diverses transcrites sur le carnet en question, de 1757 à 1776. Nous ne serions donc pas surpris qu'on ait mis au four quelques échantillons de faïence rehaussée d'or, qui ne sont malheureusement pas parvenus jusqu'à nous.

La fabrication de la faïence fine, ou terre de pipe, était inaugurée, nous l'avons déjà signalé, en 1769. Nous regrettons d'autant plus de ne pas la connaître, qu'elle était décorée. Voici, en effet, ce que disait M. de Villehaut dans la requête qu'il adressait cette année-là aux États généraux de Bourgogne: « Cette année, il a

(1) Le plat rond portant le n° 12.750, vitrine 54 du musée céramique de Sèvres, est un bel échantillon de ce genre.

« dirigé ses vues sur une autre espèce de terre que l'on nomme « *terre à pipe*. La beauté de l'émail, l'élégance des formes, *la viva-* « *cité des couleurs* et la résistance à l'action du feu, seront les « garanties de l'approbation que Nos Seigneurs voudront bien « lui donner ».

A Aprey, comme dans les autres manufactures, on travaillait pour toutes les bourses. La production artistique, dont nous venons de donner un aperçu, marchait de pair avec la fabrication des modestes ustensiles de ménage en faïence blanche, et aussi des services à bon marché, grossièrement décorés, dont les pièces peuvent être facilement confondues avec celles provenant des ateliers de Strasbourg; les fleurs, chatironnées de noir, sont en majorité, les oiseaux étant une exception. Quant aux personnages chinois, on les distingue difficilement de ceux de Lunéville et des Islettes. Les arbres portant de petits fruits rouges, qui les accompagnent parfois, peuvent les faire reconnaître.

Nous classerons aussi dans cette catégorie de pièces d'une finesse secondaire, de grands cache-pots à fond coloré, ornés dans des réserves de paysages en camaïeu.

Les artistes d'Aprey venaient de tous les points de la France : Saint-Amand, Valenciennes, Lunéville, Paris, Nevers, Moustiers, avaient fourni leur contingent au personnel dirigé par Ollivier. On serait tenté de croire que ce dernier usa de l'influence que lui donnait le poste qu'il occupait pour apporter, dès son entrée en fonctions, de sérieuses modifications aux procédés jusqu'alors en usage. Sortant d'une école aussi réputée que Nevers, cela ne lui eût-il pas été permis ? Il s'attacha, au contraire, à suivre les anciens errements, en continuant la fabrication *à l'imitation de Strasbourg et de Sceaux*, qui avait, dès l'origine, mis en faveur les produits d'Aprey.

Remarquons cependant que, pour la décoration de certaines

pièces, les artistes se sont incontestablement inspirés des compositions qui faisaient le succès d'autres manufactures. Citons à l'appui de cette remarque, trois assiettes à paysages maritimes dans des cartouches rocaille, qui pourraient être attribuées aux ateliers de la veuve Perrin. Deux de ces assiettes faisaient partie de la collection Ploquin, vendue en 1891 (nos 188 et 189 du catalogue illustré). La troisième, que nous reproduisons (fig. 29), est conservée par M. le conseiller Millon.

Certains pastiches des faïences du XVIIIe siècle, exécutés sous la direction de M. Girard vers 1860, et portant la marque d'Aprey, peuvent facilement être confondus avec les originaux; un œil exercé est seul capable de les reconnaître, et nous engageons les collectionneurs à se mettre en garde contre cet écueil.

On peut voir des exemplaires des anciennes faïences d'Aprey:

Au musée céramique de la manufacture de Sèvres, vitrine 54, nos 12750, 12711, 5738^3, 5738^3.

Au musée des Arts décoratifs à Paris, 1er étage, salle 215, plusieurs pièces.

Au musée de Cluny : no 3807, sucrier à sucre fin de forme ovale et son plateau, fond lie de vin à réserves blanches décorées de fleurs assez communes; dans la même vitrine, cinq autres pièces non numérotées, parmi lesquelles nous citerons une importante soupière ronde, faisant partie du legs de M. Gournay, décorée d'oiseaux et d'animaux. Dans une autre vitrine, une petite jardinière de forme Louis XV, portant le no 3731, attribuée par erreur à Marseille, doit être classée parmi les beaux spécimens de la deuxième époque d'Aprey. Un sucrier à sucre fin, sans numéro, décoré de fleurs, faussement attribué à Niederviller, est sorti également des ateliers d'Aprey, 1re époque.

Dans la collection Gasnault (musée national Adrien Dubouché, à Limoges), le n° 830 du catalogue par Edouard Garnier (Paris, 1881, page 143).

Nombreux sont les amateurs qui conservent précieusement ces charmantes pièces, devenues introuvables. La collection la plus complète qui existe est incontestablement celle de M. Royer, de Langres, qui est parvenu, au prix de patientes et savantes recherches, à réunir des spécimens de la plupart des types les plus rares.





VII

LES DEUX GENRES DE DÉCORATION DES FAÏENCES

L'amateur qui étudie les anciennes faïences d'Aprey, en comparant entre eux un certain nombre de spécimens (il n'est ici question que des pièces fines *décorées de fleurs*), est surpris, au premier examen, de se trouver en présence de deux genres différents :

1er GENRE

On constate une grande hardiesse dans la touche; les fleurs, traitées largement, d'un pinceau sûr, ont des tons vifs. Les couleurs, trop épaisses, ont souvent coulé au four; la disposition irrégulière des bouquets rappelle le style Louis XV. *Ce genre est presque toujours marqué* (fig. 1, 2, 3, 4, 15 et 25).

2e GENRE

Les fleurs, très travaillées, d'une finesse poussée à l'excès, paraissent avoir été peintes avec l'aide d'une loupe; les couleurs, aux nuances délicates, sont rarement altérées par la cuisson. *Les pièces ne sont jamais marquées.* Celles imitant les soieries font partie de ce genre (fig. 7, 16, 17, 23 et 26).

A Langres et dans la région avoisinante (Haute-Marne, Haute-Saône, Côte-d'Or), où le vieil Aprey est assurément le mieux connu, les amateurs donnent au premier de ces genres le nom *d'Ollivier*, au second celui *de Jarry*. La première de ces appellations est, à notre avis, inexacte, puisqu'elle laisse supposer qu'Ollivier était un peintre. Or, nous avons suivi Ollivier dans la direction de la manufacture pendant un quart de siècle; nous savons qu'il s'est toujours fort honorablement acquitté de ses fonctions, mais aucune donnée ne nous permet d'affirmer qu'il ait jamais tenu un pinceau. Du reste, sa tâche de directeur d'une usine de l'importance d'Aprey ne lui en aurait pas laissé le temps, en admettant même qu'il en eût été capable. En supposant qu'Ollivier ait fait personnellement de la décoration, aucune preuve ne permettrait de lui attribuer avec certitude la paternité du premier genre plutôt que du second.

Jarry passe pour avoir été un peintre d'une habileté consommée et on croit généralement que les pièces les plus remarquables sont dues à son pinceau; ce n'est encore là qu'une supposition, puisqu'il n'a signé aucune de ses œuvres.

Les dates que nous avons relevées sur certains échantillons, vont cependant nous permettre de jeter quelque lumière sur cette complexe question.

1° Une bouquetière de la collection de M. Royer, décorée dans

le genre dit *d'Ollivier*, est datée de 1766; or, Ollivier, nous le savons, n'arrivait à Aprey qu'en 1769. *Ce genre est donc faussement baptisé.*

2° Deux cadrans d'horloges conservés par M. le conseiller Millon portent les dates de 1779 et 1780; ils sont du genre dit *de Jarry* et, comme cet artiste travaillait à cette époque à Aprey, cette appellation nous semble assez juste. Le témoignage des fils de François Ollivier, dont nous aurons occasion de parler plus loin, ne laisse, en effet, subsister aucun doute sur le talent de Jarry, qui excellait à peindre les oiseaux. La réputation dont il jouissait nous explique pourquoi on chercha à perpétuer son souvenir, en attachant son nom aux productions de la belle époque.

Contrairement à ce qui a été dit par la plupart des auteurs qui ont consacré quelques lignes à Aprey, nous croyons donc pouvoir affirmer que le genre dit *d'Ollivier* est le plus ancien; comme c'est lui qui porte la marque, nous en concluons que l'habitude de marquer se perdit à la longue. Il ne nous paraît pas possible que les deux genres aient été exécutés simultanément dans des ateliers différents, car ils ne sont pas traités dans le même style : les branches capricieusement contournées du premier sont bien Louis XV, tandis que les dispositions symétriques du second rappellent l'époque de Louis XVI.

Il doit être bien compris, nous le répétons, que *les fleurs seulement* sont peintes des deux manières que nous avons essayé de décrire.

D'après toutes les probabilités, l'apparition du deuxième genre daterait de l'arrivée de Jarry qui, en même temps qu'il modifiait la facture des fleurs, inaugurait les décors de personnages chinois et d'oiseaux.

En résumé, voici la classification que nous avons adoptée pour ces deux genres qui représentent deux époques bien distinctes :

A la *première époque* (genre dit *d'Ollivier*) nous assignons une durée de vingt-cinq années environ, de la fondation de la manufacture à 1772.

A la *deuxième époque* (genre dit de *Jarry*), une durée de vingt ans, de 1772 à l'extinction des fours au moment de la Révolution.

Nous trouvons dans l'ouvrage du Broc de Segange : *La faïence, les faïenciers et les émailleurs de Nevers* (Nevers, 1863, pages 264 et suivantes), une note sur la manufacture d'Aprey qui vient corroborer notre opinion. Cette note a d'autant plus de valeur à nos yeux, que l'auteur s'appuie, comme on va le voir, sur les renseignements fournis à un collectionneur, M. de Thézillat, alors Sous-Préfet de Langres, par les fils de François Ollivier. (Il s'agit du colonel Ollivier et de Jacques-Marie Ollivier, ancien directeur de la faïencerie). A la suite de quelques indications sur l'histoire de la manufacture, qui concordent avec celles que nous avons données au début de notre travail, voici ce que nous y lisons :

« Les produits de l'ancienne fabrication, tous cuits au feu de « réverbère, peuvent se diviser *en trois époques* qui présentent des « types assez tranchés. *La première,* la plus ancienne, porte assez « rarement la marque *Aprey* et plus souvent le monogramme A P, « précédé ou suivi de l'initiale du décorateur. Les pièces de cette « époque sont un peu lourdes de forme et de pâte ; elles se distin- « guent surtout par un décor qui présente tous les caractères d'une « aquarelle largement exécutée. Les fleurs, qui semblent lavées à « grande eau, ne sont pas cernées par un trait souvent sec et dur, « comme on le voit presque toujours sur les faïences de la Lorraine « et de l'Alsace, et comme on le retrouve sur les pièces de la troi- « sième époque ; la couleur obtenue avec le pourpre de Cassius est « moins crue que celle de ces dernières fabriques. Le vert affecte « tantôt la couleur jaune, tantôt la couleur vert-bleu intense.

« *La deuxième époque,* la plus riche et la plus élégante des trois,

« est caractérisée par de charmants oiseaux qui rappellent ceux des « porcelaines de Saxe et de nos porcelaines tendres. Ces oiseaux, « groupés par deux, sont assez purement dessinés, et retracent « toujours quelque petit drame finement accentué. Ils sont ordi- « nairement encadrés par des ornements rocaille. Quelquefois, à « cette deuxième époque, on trouve des personnages chinois.

« *La troisième et dernière époque* se rapproche beaucoup des « produits de Saint-Clément, mais présente néanmoins moins de « crudité dans les couleurs.

« D'après les renseignements donnés à M. de Trézillat par « MM. Ollivier, le décorateur le plus habile de leur père, celui qui « faisait ces charmants oiseaux et ces délicates fleurettes, se nom- « mait Jarry ».

Ces descriptions nous permettent de reconnaître facilement, dans la *première époque*, le genre dit *d'Ollivier* et dans la *deuxième* le genre dit *de Jarry*. Quant aux faïences que l'auteur classe dans la *troisième époque*, elles ne sont intéressantes que par la naïveté du décor : c'est la décadence.





VIII

LES MARQUES

La marque fondamentale d'Aprey, tracée au pinceau en noir ou en couleur, se compose des lettres AP ou APR, réunies en monogramme. Elle est souvent accompagnée d'initiales de décorateurs : APR, APL, BAP, APM, etc., etc. (Voir les deux planches de marques à la suite de ce chapitre).

Exceptionnellement, on rencontre le nom APREY, écrit au pinceau en toutes lettres; une coquille de forme Louis XV, du musée de Cluny, est ainsi marquée.

Nous ne connaissons qu'une seule pièce datée : c'est la bouquetière, déjà citée, de la collection Royer, sous laquelle on lit : AP LS 1766. Les cadrans d'horloges que possède M. Millon, dont il a aussi été question, ne sont pas marqués; ils portent sur leur

face, le nom de l'horloger qui les avait commandés : E. Mugnier à Aujeur (*sic*), 1779 et 1780 (1).

Sous la direction Girard (1832-1878), on employa le monogramme APG, tracé généralement en noir, au pinceau; il est parfois accompagné de l'initiale du décorateur.

(1) Aujeurres est un village de la Haute-Marne à quelques kilomètres d'Aprey.



MARQUES DU XVIIIe SIÈCLE

1744-1772

R	R B	BR	R.C.
R·C·	R.D.	R.D.	RD
R ·G·	RG	R. G	R ·j
RJ	j R	RX ∷	R.L.
HL.	LR	R.L.S 1766	RM
Rm	MR	RN +	RP
RR.	R.v.	R.e.	R·Cl.
R·T	R.J	aprey	APREY M

MARQUES DU XVIIIe SIÈCLE

(Suite)

XIXe SIÈCLE

MARQUES EMPLOYÉES SOUS LA DIRECTION GIRARD

VERS 1860



IX

TERRES, ÉMAUX ET COULEURS

Les matières premières employées à la manufacture d'Aprey étaient tirées des environs.

La terre glaise se trouvait en plusieurs endroits du territoire.

La terre blanche ou marne, aux « *Rangs de Crilley* », côté Nord-Est de « *Champ Motot* ».

Enfin, la terre argileuse rouge venait du lieu dit « *Derrière Bois-Marnay* » ou « *Le haut des roches* ».

On fit exceptionnellement des essais avec des terres de Fécamp, de Belleville, de Montereau et d'Arcueil.

Voici les proportions les plus usitées pour la *terre*, la *couverte*, appelée aussi *blanc* ou *émail*, et les *couleurs :*

TERRES

TERRE BRUNE

Terre verte	4	hottées
Terre d'Arcueil	4	—
Terre franche	3	—

AUTRE TERRE

Marne	5	hottées
Terre franche	5	—
Terre verte	6	—



TERRE POUR LA FAIENCE BLANCHE

Terre verte ordinaire	6	parties
Terre de basse marne	6	—
Terre franche	5	—



TERRE A PIPE

Fritte (1)

30 livres de bonne soude
60 livres de caillou calciné
10 livres de sable blanc

Composition de la terre

12 livres de la fritte ci-dessus
10 livres de caillou
9 livres de craie de Troyes
17 livres de terre de Cologne

(1) On nomme *fritte* un mélange de substances terreuses et de substances salines auxquelles on a fait éprouver un commencement de fusion pour en former le verre.



ÉMAUX

BLANC ORDINAIRE POUR LA FAIENCE BRUNE

PREMIÈRE OPÉRATION

Calcine (1)

100 livres de vieux plomb
16 livres étain fin neuf
16 livres étain commun en vaisselle

DEUXIÈME OPÉRATION

100 livres de la calcine ci-dessus
100 livres sable de Nevers
12 livres 1/2 salin
3 onces limaille de cuivre rouge
le tout cuit sous le four

TROISIÈME OPÉRATION

Vous ajouterez 6 livres de mine pour cent au dit blanc, en le broyant.



ÉMAIL POUR LES CADRANS DE MONTRES

1 livre de cristal de roche préparé
1 livre de la calcine ci-dessus
2 onces de borax raffiné



BLANC BLANC, *LE PLUS BEAU DE TOUS*

FAIT LE 12 MARS 1767

Calcine

Vieux bouts de plomb	100 livres
Etain en petits copeaux	25 —
	125 livres

(1) En traitant par le feu l'étain et le plomb, on les transforme en une poudre jaune qui est un oxyde, et à laquelle on donne le nom de *calcine*. C'est la base de l'émail blanc.

Prenez les 125 livres de plomb et d'étain ci-dessus, sans avoir égard à l'augmentation qui peut se produire à la calcination. Mettez autant de sable de Nevers; ajoutez pour chaque 100 livres de sable :

Salin	13 livres
Litharge.	3 —
Potasse la plus blanche	2 —

Vitrifiez le tout ensemble.



COUVERTE DE TERRE A PIPE

Sable de Nevers lavé	24 livres
Mine de plomb.	6 —
Potasse	5 —
Sel marin	6 —
Verre blanc	6 —

Si cette couverte est trop dure, ajoutez au moulin une demi-livre de borax de Hollande cru par 10 livres de couverte.



COULEURS

ROUGE

Bol d'Arménie.	4 onces
Fleur de soufre	4 —

VERT

Azur	36 grains
Jaune de Naples.	24 —
Cuivre calciné.	6 —

TRÈS BELLE TOPAZE

Sable de Nevers	2 livres
Mine de plomb	2 —
Borax calciné de Hollande	1 —
Vert de gris.	2 gros

VIOLET

Bleu	4 onces
Manganèse	1 —

FONDANT POUR LE VIOLET ET PLUSIEURS COULEURS

Mine de plomb	14 onces
Verre pilé	14 —
Borax	6 —

NOIR

Bleu de montagne cuit sous le four par parties égales avec le fondant ci-dessus.

JAUNE CLAIR

Calcine	8 onces
Mine de plomb	12 —
Sable calciné	8 —
Antimoine	1 —

JAUNE FONCÉ

Mine de plomb	20 onces
Verre blanc pilé	8 —
Antimoine de Hongrie	6 —
Borax	4 —

BEAU BRUN

Périgueux (1)	16 livres
Brique rouge	100 —
Mine de plomb	150 —

BLEU A JAPONNER (2)

Bleu des peintres broyé	2 livres 1/2
Mine de plomb	1 — 1/2
Brillant blanc	2 —
Borax raffiné	1 — 1/2

(1) Le Périgueux est une espèce de pierre tendre tirant un peu sur le violet sombre ; il faut choisir le plus brillant. Le noir ne vaut rien.

(2) Japonner : faire subir une nouvelle cuisson aux porcelaines, pour leur donner l'aspect de la porcelaine du Japon.

BLEU PARFAIT DE COBALT POUR LA PORCELAINE DURE ET LA FAIENCE JAPONNÉE

Chaux de Cobalt.	1 gros 1/4
Sable de Nevers lavé	3 —
Soude d'Alicante	2 —
Borax.	1 —

NOIR POUR LES PLAQUES DE POÊLES

Terre grasse de Marly	50 livres
Fer brûlé	25 —
Manganèse	25 —

COULEUR DE CHAIR

Terre blanche vierge.	1 partie
Terre grasse de Marly	1/2 —

BRONZE POUR LA FAIENCE TERRE BRUNE

Terre de Marly tamisée	25 livres
Mine	25 —
Magnésie tamisée	2 —
Cuivre brûlé.	1 —

ROUGE DE BERGER

Plomb calciné.	3 onces
Antimoine.	1/2 –
Minium..	2 —
Limaille de fer.	1 —

JAUNE D'OR

Minium	2 onces
Antimoine.	2 —
Limaille de fer	1 —

POURPRE

Caillou	2 onces
Borax.	4 —
Cristal de roche.	1 —



MORDANT POUR DORER AVEC L'OR EN FEUILLES SUR LE CRISTAL ET LA TERRE

Litharge d'or	12 gros
Minium	12 —
Céruse.	12 —
Huile de lin	1/2 livre

Faites bouillir le tout jusqu'à réduction de moitié ; appliquez cette composition au pinceau sur les parties à dorer et laissez sécher 36 heures. Dorez ensuite.



POUR FAIRE LA GLAÇURE DES PORCELAINES

Réduisez en cendre :
30 livres de plomb fin,
5 livres d'étain d'Angleterre.

Mélangez :
30 livres de cette cendre,
20 livres de bon sable,
9 livres de sel.



MANIÈRE DE FONDRE LE CAILLOU (*sic*)

Pour fondre 8 livres de caillou, faites d'abord fondre une livre de suif de mouton et 3 livres de soufre; ajoutez-y une livre de salpêtre et ensuite les cailloux concassés en ayant soin de choisir ceux qui sont veinés.





X

CATALOGUE DES PIÈCES

DE FABRICATION COURANTE

Nous avons eu la bonne fortune de trouver dans les carnets que possède M. le docteur Baudin, plusieurs mémoires d'expéditions faites à des marchands en gros. Ces mémoires nous ont permis de reconstituer le catalogue complet des pièces de faïence blanche qui étaient de fabrication courante.

Assiettes plates
— creuses
Bassins de malades à vis *(sic)*
Bouillottes
Brocs terre blanche
— unis
— à cerceaux
Cadrans de montres
Cafetières assorties
Cocottes
Couvercles pour apothicaires
Crachoirs
Cruches à huile
Écuelles

Gobelets tournassés
Lampes
Mesures à bière
Moutardiers
Plats moulés
Pots d'apothicaires
— à bouillon
Pots de chambres à bords plats
— — ovales
— — tournassés
— de commodité
— à confiture
— à cornichons
— à eau tournassés

Pots à trois pieds
— à pommade
— à tabac
Potagers
Renversoirs (1)
Salières
Soupières à trois pieds
Tasses à deux anses
— à thé
— tournassées
Terrines à eau
Théières tournassées
Tourtières

(1) On appelle *renversoirs* des pièces en terre cuite sablée qui offrent, en relief, les formes creuses des pièces à cuire ; on les utilise pour les pièces qui ont des porte-à-faux ou des saillies. Ce sont donc des sortes de moules qui maintiennent la pâte pendant la cuisson. Ce procédé est onéreux, il prend de la place au four, demande de grands soins. Dans certaines fabrications, les renversoirs ne servent qu'une fois et doivent être brisés ensuite.





XI

LE PRIX DES ANCIENNES FAÏENCES D'APREY

Voici quelques prix atteints dans les grandes ventes publiques depuis une vingtaine d'années, par les anciennes faïences d'Aprey :

Mars 1886

Collection Alphonse Maze-Sencier, vendue a Paris

N° 236. — Aprey. — Plat oblong à contour festonné, bordure divisée en huit compartiments par des ornements à palmettes; au milieu, un décor d'oiseaux en terrasse peint par Jarry. — Hauteur : 265 millimètres; longueur : 345 millimètres........ 135 »

Ce plat est reproduit dans les *Recherches sur la céramique*, par Maze-Sencier, p. 238.

N° 237. — Aprey. — Assiette découpée et lobée ; sur le marli, des ornements et des fleurs en relief ; au milieu, un décor d'oiseaux sur terrasse, peint par Jarry............ 115 »

Cette assiette est gravée dans *Les Merveilles de la Céramique*, par A. Jacquemart, 3e partie, p. 76.



Février 1887

Collection de M. de Lérue, vendue a Rouen

N° 118. — Aprey. — Assiette au marli tricolore, décoré d'arêtes d'un rouge vif, et dont le centre offre un coin de paysage où deux oiseaux se jouent près de leur nid. Exécution artistique. Pièce fendue en deux 13 50



Avril 1887

Collection de feu Frédéric Fétis, de Bruxelles, vendue a Paris

N° 58. — Aprey. — Assiette à bord lobé, décor de bouquets de fleurs. Marque AP en monogramme........... 50 »



Octobre 1890

Collection Théophile Habert

N° 224. — Assiette à bord contourné rose ; le marli chargé d'ornements rocaille en bleu. Au centre, paysage et oiseaux divers polychromes ; belle qualité (fêlures) ...... 58 »

N° 225. — Autre assiette à bord contourné et filet rouge ; le marli semé de fleurettes ; au centre, branchages et oiseaux polychromes. Belle qualité (fêlures)............ 55 »

N° 226. — Deux autres assiettes à bord contourné rouge, décor polychrome; sur le marli, trois bouquets; au centre, coq (fêlées) . . . . 45 »

N° 227. — Deux autres assiettes à bord contourné. Sur le marli, des cerises; au centre, coqs debout sur une barrière, l'un rouge, l'autre noir . . . . 20 »

N° 228. — Écuelle couverte et plateau, décor polychrome de cerises et d'oiseaux debout sur une barrière. Réparée . . . . 30 »



Février 1891

COLLECTION PLOQUIN

N° 242. — Plat long à bord festonné, orné d'un filet et de hachures pourpres; décor polychrome; au fond, des oiseaux; sur le marli, des tiges fleuries. — Long^{r} : 39 cent. 62 »

N° 243. — Assiette à bord et marli analogues; au centre, un bouquet chatironné de noir. — Diamètre : 25 cent. . . . . 31 »

N° 244. — Assiette à bord festonné et marli à relief de bouquets et chicorées; au fond, un oiseau posé sur une barrière, dans un paysage sur terrasse. — Diam^{e} : 25 cent. . 58 »



Mai 1896

COLLECTION PLOQUIN

N° 183. — Sucrier couvert, de forme ovale, avec plateau adhérent, à très fin décor polychrome de paysages et oiseaux; sur les bords, quadrillé sur fond rose; le bouton du couvercle est formé d'une cerise. — Longueur : 24 cent.; hauteur : 13 cent. . . . . 105 »

N° 188. — Assiette à bords contournés ; au fond, grand cartouche rocaille camaïeu rose, surmonté de deux oiseaux en polychrome ; à l'intérieur, paysage maritime ; les bords et le marli sont décorés de hachures bleues et de fleurettes. — Diamètre : 225 millim. .... 160 »

N° 189. — Assiette presque semblable à la précédente. 215 »

Le décor de ces deux assiettes est le même que celui de la fig. 29, pl. IX.



Juin 1900

Collection Gérard

N° 211. — Assiette à bords contournés avec petites fleurs bleues au marli ; décor polychrome composé de deux oiseaux ; arbustes et motifs de rocailles............ 70 »

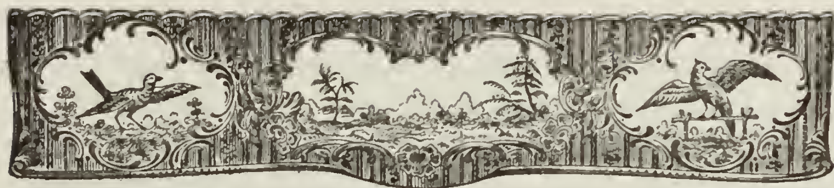


Février 1907

Collection de M. le comte d'Yanville

N° 1. — Assiette polychrome, personnage chinois sur ornement rocaille.......................... 72 »





XII

LES BISCUITS DE PORCELAINE

Quoique sortant de notre cadre, puisque ce modeste travail n'est consacré qu'à la faïencerie d'Aprey, nous allons dire quelques mots des biscuits de porcelaine et des porcelaines proprement dites, que la manufacture produisit pendant un certain nombre d'années, concurremment avec la faïence.

C'est aux archives du département de la Côte-d'Or que nous nous documenterons cette fois encore.

Dans une lettre que M. Necker, ministre de Louis XVI, adresse le 8 octobre 1777 à M. Dupleix au sujet d'une demande de subvention de M. de Villehaut aux États de Bourgogne, il lui dit : « Que « M. de Villehaut vient de joindre à sa faïencerie un genre de tra- « vail en grand d'un très beau biscuit de porcelaine, dont il a fait « exécuter des bustes de grandeur naturelle. Ce biscuit, qui a eu « l'approbation de MM. de l'Académie de Paris et de plusieurs

« connaisseurs, outre sa solidité et sa blancheur, qui égalent celle « du marbre, a une délicatesse que le ciseau ne peut pas rendre, « et est infiniment moins dispendieux que le marbre ».

Ces biscuits, modelés avec soin, peuvent se reconnaître à leur nuance d'un blanc laiteux, qui leur donne une certaine ressemblance avec la terre de Lorraine ; ils se sont fréquemment fendillés au four.

Toujours dépourvus de marques, leur origine n'aurait pu être établie d'une façon certaine, si, fort heureusement, quelques spécimens n'en eussent été conservés depuis leur fabrication dans la famille Ollivier.

De ces pièces, nous citerons : 1° deux groupes d'enfants figurant des saisons, d'après le sculpteur langrois Besançon, et faisant partie de la collection Royer (1) ; 2° un autre groupe d'enfants ; 3° le groupe de Pyrame et Thisbé, tous deux en la possession de M. le Dr Baudin. Enfin les bustes de Louis XVI et de Marie-Antoinette, que M. Mangin tient de Mme Ollivier de Reims ; ces bustes, qui ont 33 cent. de hauteur, reposent sur des socles semblables à celui du Crébillon de notre collection.

Ce dernier, dont nous donnons la figure planche X avec celles des deux groupes de M. Royer cités plus haut, est une reproduction parfaite de l'original, œuvre du sculpteur J.-B. Lemoine. Le moule qui avait autrefois servi à obtenir les épreuves en biscuit ayant été retrouvé, M. Girard en fit tirer des exemplaires en terre cuite qu'on rencontre encore assez communément dans la Haute-Marne.

Quant aux bustes de grandeur naturelle, ils sont beaucoup plus rares, et surpassent en beauté tous les autres ouvrages.

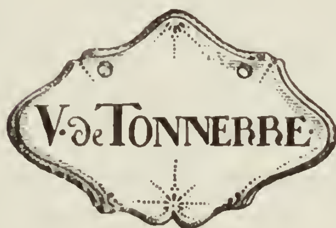
Nous ne croyons pas inutile de donner ici la reproduction tex-

(1) Ils proviennent de Mme Ollivier d'Aprey.

tuelle de la nomenclature des moules, que nous avons trouvée à Langres, mais dont nous ne connaissons pas l'origine. Cette nomenclature nous paraît être exacte, à en juger d'après les pièces que nous avons eues entre les mains :

Buste de M. de Buffon,
du roi Louis XVI,
de la reine Marie-Antoinette,
du prince de Condé,
de Henri IV,
de Henri IV et le duc de Sully,
des quatre saisons,
de Crébillon,
représentant l'eau et le vin,
Pirame et Tisbée (*sic*).

3 moules de Chinois.
2 — de Vénus.
4 — de Thermes.
1 — de Tranquil (*sic*) et jardinière.
1 — de Savoyard et marmotte.
1 — de Cupidon.





XIII

LES PORCELAINES

L'APPARITION de la porcelaine dure à Aprey remonte à l'année 1776.

En effet, le 22 janvier, M. de Villehaut expose dans sa supplique aux Élus généraux de Bourgogne que : « MM. Bertin et de « Montigny de Trudaine, s'étant fait rendre compte des différents « ouvrages qu'il faisait exécuter dans sa terre d'Aprey, tant en « faïence *qu'en porcelaine*, les fit soumettre à l'examen de MM. de « l'Académie des sciences de Paris, qui en ont rendu l'éloge le plus « complet ».

Cette fabrication était tout indiquée, puisqu'on était obligé de se procurer pour les biscuits de porcelaine la matière première indispensable : le kaolin.

Nous n'avons malheureusement aucun renseignement sur cette porcelaine, probablement confondue maintenant — faute d'avoir

été marquée — avec les produits des nombreuses manufactures de Paris au XVIIIe siècle. Nous savons cependant qu'elle était décorée, ayant trouvé dans le carnet de fabrication déjà cité, la formule d'un *bleu parfait de Cobalt pour la porcelaine dure*, et le procédé pour *faire la glaçure des porcelaines.*

Rappelons encore qu'en 1778, Jean-Christian Hoffmann était désigné comme *Répareur en porcelaine à la manufacture d'Aprey.*





XIV

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DOCUMENTS EXTRAITS DES ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

Liasse 75 **Année 1766**

Chambre des États — Faïencerie d'Aprey

« Joseph et Jacques Lallemant, chevaliers de l'ordre militaire,
« seigneurs d'Aprey et dépendances,

« Exposent aux États généraux :

« Que pour être d'autant plus utiles à la province de Bourgogne,
« ils ont ajouté à leur fayancerie commune une manufacture de
« fayance fine, à l'instar de celle de Strasbourg, et une verrerie

« en goblets et verres à boire d'assortiment; que ces différentes « manufactures occupent plus de 200 ouvriers; qu'elles ont tiré, « non seulement le village d'Aprey et ses dépendances des chaînes « de la misère, mais encore tous les villages circonvoisins.

« Aujourd'hni, les propriétaires de ces établissements, qui ont « plus consulté leur zèle que leurs forces, se voient réduits à la « nécessité d'en abandonner une partie, s'il ne plaît aux États de « leur tendre une main favorable en leur faisant éprouver les « grâces qu'ils ne refusent jamais aux citoyens utiles.

On lit en marge de cette supplique :

« Il y sera pourvu ainsi qu'il appartiendra, après le rapport fait « par le commissaire nommé pour la visite.

« Fait en la Chambre des Élus généraux
« à Dijon le 26 novembre 1766.

« Renvoyé faute de fonds.

« Fait en la Chambre des Élus généraux
« à Dijon le 20 décembre 1766.

Signé : « DE LA MARE. »



29 juin 1767

Chambre des États — Faïencerie d'Aprey

« Les Élus Généraux des États et Duché de Bourgogne.

« Vu les requêtes et mémoires adressés par les Mrs Lallemant, « seigneurs d'Aprey, tendant à obtenir le paiement des intérêts « d'une somme d'argent qu'ils se proposent d'emprunter pour être

« employée à l'augmentation de leur manufacture de fayance et de « terre commune qu'ils ont établie à Aprey, ainsi qu'au soutien « d'une verrerie au même lieu ; vu le compte qui a été rendu sur « ces établissements qui ont été examinés par M. l'abbé de la Mare, « élu du clergé, et M. le comte de Bourbon-Busset, élu de la « noblesse, et attendu que la manufacture de verrerie, ci-devant « établie à Aprey, doit être transportée dans le cours de l'année au « hameau de Servains, et conduite séparément de celle de fayance. « Ordonnons qu'il sera sursis à tout encouragement à accorder à « la manufacture de verrerie, à transporter d'Aprey à Servains, « jusqu'à ce qu'il ait été reconnu que cela ait été exécuté.

« Et que pour faciliter l'augmentation de la manufacture de « fayance, il sera payé à Mrs Lallemant pendant trois années con- « sécutives 1767, 1768 et 1769, une somme de 500 livres par an, à « la charge par les Srs Lallemant d'emprunter la somme de 10.000 « livres au moins, pour être employée à l'augmentation de ladite « manufacture, duquel emprunt et emploi ils seront tenus de jus- « tifier pardevant M. Bernard de Chanteau ; autorisons à cet effet « le Trésorier général des États à payer les 31 décembre des « années 1767, 1768 et 1769 la somme de 500 livres pour les arré- « rages de 10.000 livres, aux personnes qui en auront fourni les « fonds aux Srs Lallemant à leur décharge.

« Paris, le 29 juin 1767.

Signé : « DE LA MARE. LE COMTE DE BOURBON-BUSSET.

« RIGOLEY. ROUGET. »



18 août 1767

Chambre des États

Rapport de M. Bernard de Chanteau qui, en vertu de la délibération des Élus du 29 juin 1767, s'est transporté à Aprey et à Servains.

Il a reconnu :

« 1° Que la manufacture de verrerie avait bien été transportée « d'Aprey à Servains et était conduite séparément de celle de « fayance.

« 2° Que Mrs Lallemant n'avaient pas encore trouvé à emprunter « la somme de dix mille livres et plus, mais que, quoique ce « secours leur ait manqué, ils n'en avaient pas moins réparé et « agrandi leur manufacture.

« Un rapport de l'état actuel des deux manufactures a été remis « à M. de Chanteau, qui l'a reconnu exact.

« Aprey, le 18 août 1767.

Signé : « Bernard de Chanteau. »



3 décembre 1768

Chambre des États

« Vu le rapport de M. Bernard de Chanteau en date du 18 août « 1767, les Élus généraux accordent au sieur d'Antic, qui était « devenu propriétaire de la verrerie de Servains, la somme de

« 250 livres, pour les années 1768, 1769 et 1770 par forme d'encou-
« ragement.

« Fait à Dijon, le 3 décembre 1768.

Signé : « DE LA MARE. le C[te] DE BOURBON-BUSSET.

« BRONDEAULT PAPILLON.

MILLOT.

« ROUSSELET. RIGOLEY. »



C. 44 Paris, 3 août 1769

Chambre des États — Faïencerie d'Aprey

« M. Dormesson écrit à M. Amelot qu'il a reçu le 29 juillet der-
« nier la requête des S[rs] Lallemant, propriétaires des manufac-
« tures de verrerie et fayancerie établies à Aprey, par laquelle ils
« demandent l'exemption de taille et accessoires, et celle de la
« milice, pour les ouvriers travaillant à ces manufactures.

« Il résulte des vérifications faites par M. Amelot, que l'exposé
« de cette requête est exact, et que ces ouvriers sont en effet sur-
« chargés de tailles par les habitants d'Aprey, et des autres villages
« où ils résident, ce qui, joint à la rigueur de la milice, occasionne
« la désertion de ces manufactures.

« M. Amelot pense que leurs représentations à cet égard méri-
« tent d'autant plus d'être accueillies, qu'on lui a assuré que les
« ouvriers employés aux manufactures de verrerie et fayancerie de
« la Lorraine et des trois évêchés jouissaient des exemptions que
« ceux-ci réclament. M. Amelot a observé que cela regarde les Élus

« généraux des États et que la requête des S[rs] Lallemant doit leur « être communiquée avant de prendre aucun parti. En consé- « quence : M. Dormesson prie M. Amelot de constater la vérité des « exemples cités, tant dans sa lettre que dans la requête des « S[rs] Lallemant par rapport aux exemptions dont peuvent jouir « dans la Lorraine, le Languedoc et les trois évêchés les ouvriers « employés aux manufactures de verrerie et fayancerie. Vous savez, « dit M. d'Ormesson, combien les exemptions de taille en général « sont onéreuses pour les paroisses. Celles de la milice le sont « encore beaucoup davantage, et je pense que l'on ne peut se « montrer trop difficile à accorder ces sortes d'exemption à l'in- « dustrie, puisque c'est en faire retomber tout le poids sur la par- « tie des hommes les plus essentiels, ceux qui se livrent à la « culture des terres. Lorsque vous m'aurez envoyé la requête « des S[rs] Lallemant et l'avis de M[rs] les Élus généraux, je con- « férerai de cet objet avec M. le Contrôleur général.

Signé : « DORMESSON. »



22 décembre 1770

« Les élus répondent que lorsque les sieurs Lallemant leur pré- « senteront l'arrêt du Conseil qu'ils sollicitent, ils les feront jouir « de tous les privilèges qui y sont mentionnés.

« Ils font observer que si le Conseil accorde les mêmes privi- « lèges aux fayanceries qu'aux verreries, cela dégénèrera imman- « quablement en abus par rapport à la multiplicité des fayance- « ries qui existent en Bourgogne, non-seulement par rapport à la

« milice; ces fayanceries deviendraient alors le refuge des gar-
« çons qui auront le crédit de s'y faire admettre pour se dispenser
« du sort. »



7 janvier 1771

« M. Amelot mande à M. Dormesson qu'il a consulté les Élus
« généraux des États. Ceux-ci ont observé que si l'on accorde ces
« exemptions aux manufactures d'Aprey, beaucoup de petits ate-
« liers, trés communs en Bourgogne, qui prennent le titre de
« fayanceries, lorsqu'on n'y fabrique que des ouvrages très com-
« muns, voudront en obtenir de pareilles. Les Élus proposent
« donc de n'accorder d'exemptions aux manufactures d'Aprey, que
« sous le titre de verreries. M. Amelot ne voit donc aucun incon-
« vénient à cette proposition, et croit qu'il peut être expédié un
« arrêt déclarant exempts de la taille et accessoires, et de la milice,
« tous les ouvriers étrangers, c'est-à-dire qui ne sont point nés
« dans le pays, n'en peuvent être regardés comme naturels tail-
« lables, lorsqu'ils travaillent à gages, et toute l'année, aux verre-
« ries des sieurs Lallemant, et manufactures en dépendant, lors-
« qu'ils n'auront d'ailleurs aucunes possessions dans le pays, qu'ils
« n'y cultiveront rien, ne participeront point aux biens commu-
« naux, ne feront aucun commerce, en un mot ne seront occupés
« que des dites manufactures.

« J'avais demandé, dit M. Amelot, à MM. les intendans de Mont-
« pellier, de quelles exemptions jouissent les verreries et fayance-
« ries de leurs départements. Leurs réponses m'ont annoncé qu'il
« n'y a à ce sujet aucun règlement général, et que chaque établis-
« sement ne jouit que des exemptions portées par les arrêts parti-

« culiers qu'il peut avoir obtenus, mais en général, les ouvriers « des établissements qui ont quelque consistance, ne sont pas « inquiétés pour la taille, ni pour la milice. »



11 décembre 1769

Chambre des États — Faïencerie d'Aprey

Lettre aux Élus généraux.

« Supplie humblement

« Joseph de Villehaut, écuyer, chevalier de St-Louis, seigneur « d'Aprey

« Et dit qu'ayant renvoyé à MM. les Élus la requête qu'il avait « eu l'honneur de vous présenter en 1766 sur l'érection d'une fayan- « cerie à l'imitation de celles de Strasbourg et Sceaux, elle fut « accueillie favorablement par une délibération du 29 juin 1767 qui, « pour l'encourager, l'autorise à faire un emprunt de 12.000 livres, « dont la province veut bien lui payer 500 livres par an pour « les intérêts de cette somme, sans en fixer le temps. Cet encoura- « gement l'ayant déterminé à devenir de plus en plus utile à la « province, il a cru ne pouvoir mieux seconder ses vues qu'en « augmentant sa manufacture d'une fayancerie de terre à feu à « l'imitation de celle de Rouen et dont, à force de dépense et « d'expérience il est parvenu à rendre la qualité aussi solide qu'à « portée de répondre à l'indigence du peuple; cet établissement a « été perfectionné dans le courant de l'année dernière. Cette « année il a dirigé ses vues sur une autre espèce de terre que l'on « nomme terre à pipe. La beauté de l'émail, l'élégance des formes,

« la vivacité des couleurs et la résistance à l'action du feu seront « les garanties de l'approbation que Nos Seigneurs voudront bien « lui donner. Il a de plus, cette année, fait fabriquer des poiles (*sic*) « à l'imitation de ceux de Francfurt en tirant des ouvriers de ce « pays; il facilite par ce moyen l'économie du bois dans un genre « de besoin si intéressant pour tout le monde. Dans ces circons- « tances, le suppliant recourt à ce qu'il vous plaise, Nos Seigneurs, « de lui procurer de nouveaux secours pour le soutien des établis- « sements dont il s'agit, et qui sont également dignes de vos encou- « ragements. »

On lit en marge :

« M. Bernard de Chanteau, nommé commissaire pour exami- « ner la manufacture, et ensuite son procès-verbal rapporté, être « ordonné ce qu'il appartiendra.

« Fait en la Chambre des Élus généraux à Dijon
« le 11 décembre 1769. »

On voit par la requête du 17 décembre 1772, que les Élus n'avaient pas fait droit à cette demande.



22 avril 1771

Rapport de M. Bernard de Chanteau, Secrétaire en chef des États de Bourgogne, nommé par délibération des États généraux du 15 décembre 1770 pour visiter la manufacture d'Aprey, qui a vérifié et reconnu :

« 1° Que le Sr de Villehaut a augmenté sa manufacture d'une « fayancerie de terre à feu à l'imitation de celle de Rouen, dont la « qualité lui a paru très solide;

« 2° Qu'il a établi un atelier où il fait travailler à une espèce de « terre que l'on nomme terre à pipe, d'où il y a lieu d'espérer de « l'utilité et du débit ;

« 3° Qu'il a perfectionné l'émail et les formes de sa fayance et « que ces deux objets approchent d'une perfection dont le public « aura lieu d'être content.

« Quant à la fayance fine, il serait à désirer que la terre dont « elle est fabriquée puisse, non seulement répondre à l'émail qu'on « emploie actuellement, étant bien supérieure à la précédente, « mais encore aux formes et à la vivacité des couleurs, qui lui ont « paru parfaitement bien.

« En somme le S[r] de Villehaut a rempli avec succès tous les « objets qu'il s'était proposés.

Signé : « BERNARD DE CHANTEAU. »



C. 44 **8 juillet 1771**

« *Lettre de M. Trudaine à M. Dormesson.*

« Les S[rs] et D[elles] Lallemant d'Aprey ont demandé, il y a plu- « sieurs années, qu'il leur fût fait un prêt de 30.000 livres par an « pendant trois ans, pour soutenir divers établissements de fayan- « cerie, verrerie et autres.

« Je vous ai consulté à ce sujet, mais sans recevoir de réponse.

« Aujourd'hui M. de Villehaut observe qu'il a obtenu de MM. les « Élus une gratification de 500 livres par an pour payer les inté- « rêts d'une somme qu'il devait emprunter, et qu'il a tout lieu de « craindre que cette gratification ne lui soit enlevée, malgré les « témoignages avantageux qu'on a rendus de sa manufacture.

« Il sollicite des secours, dont il a un pressant besoin. Les « demandes faites précédemment par le sieur Lallemant étaient si « exorbitantes qu'il n'y faut plus songer. Il n'est même pas possible « de lui accorder aucun secours, sans savoir l'état où en est sa « manufacture, et l'usage dont peuvent être les figures qu'il dit « avoir fait exécuter. »



C. 44 Dijon, le 21 décembre 1771

Lettre des Élus à M..... (nom illisible).

« Accusant réception de la lettre qu'il leur a fait l'honneur de « leur écrire aujourd'hui au sujet de la demande d'encouragement « formée au Conseil par les entrepreneurs de la manufacture « d'Aprey, et relativement à ce que les Élus pourront faire pour « cette manufacture.

« Les Élus répondent qu'ils ont fait payer au sieur de Villehaut « une somme de 500 livres le 22 décembre 1769.

« Ils viennent de lui en faire payer une de 1.000 livres le 18 du « présent mois, et ils ont nommé des experts pour aller visiter « cette manufacture en 1772, et examiner les progrès qu'elle aura « faits, et sur leur rapport, ils augmenteront cet encouragement « s'il y échet.

Ont signé :

« le Cte de Tavannes. de Salins.

Chifflot.

« Raviot. de Gouvenain.

« Bernard. »



C. 44 **Paris, 4 janvier 1772**

Chambre des États — Faïencerie d'Aprey

Lettre de M. Trudaine à M. Amelot

« Félicitant les Élus généraux d'avoir fait payer depuis trois ans « sur les fonds votés chaque année par les États pour encourager « les établissements utiles, une gratification annuelle de 500 livres « aux entrepreneurs de la manufacture de fayance et verrerie « d'Aprey.

« Si les Élus sont dans l'intention de continuer cette gratification « pendant quelques années, et même de l'augmenter suivant les « témoignages qui leur seront rendus, M. Trudaine engagera « M. le Contrôleur général à accorder une somme de 300 livres « par an à ces entrepreneurs, pendant ce même temps. Il prie donc « M. Amelot d'en parler aux États pour savoir leurs intentions, « afin d'en faire part de suite à M. le Contrôleur général.

Signé : « Trudaine. »



Paris, 21 janvier 1772

Lettre de M. Terray à M. Amelot

« L'informant que M. Trudaine lui ayant fait voir les différentes « lettres écrites par lui au sujet des secours demandés par la « manufacture d'Aprey, qui mérite d'être encouragée.

« Les Élus lui ayant accordé une somme de 500 livres par an, il « lui alloue sur la caisse du commerce celle de 300 livres pendant « le même temps que durera la gratification des Élus.

« Les entrepreneurs de la manufacture n'en seront payés qu'au-
« tant qu'ils justifieront avoir reçu celle de la province.

Signé : « TERRAY. »



Année 1772

Chambre des États — Manufacture d'Aprey

« Joseph Lallemant de Villehaut, chevalier de St-Louis, seigneur
« d'Aprey, expose aux Élus généraux :

« Qu'au moyen des encouragements qui lui ont été accordés, il
« a pu augmenter sa manufacture, donner de la solidité à sa terre
« et de la finesse à l'émail; qu'il a aussi donné toute son attention
« pour que l'entrepreneur suive avec soin les meilleures formes
« possibles en se conformant avec exactitude aux modèles qu'il
« se procure chaque année, venant de la manufacture de Sèvres,
« ce qui constitue des frais et des dépenses considérables pour
« en renouveller les moules. Il a besoin à cet effet que la pro-
« vince lui continue les mêmes encouragements, pour qu'il puisse
« soutenir la concurrence avec les fabriques étrangères auxquelles
« il a déjà fait baisser les prix. Il fait remarquer que les couleurs
« employées par l'entrepreneur n'ont jamais varié dans leur beauté,
« et qu'elles sont appliquées par d'excellents peintres en faisant
« exécuter les goûts des plus beaux dessins qui lui sont envoyés
« de Paris, ce qui engage les marchands de cette capitale à la pré-
« férer aux autres pour faire leurs envois dans les provinces. Ce
« double avantage de qualité et de meilleur marché, a fait baisser
« de 15 % le prix des produits des manufactures de Sceaux et

« du faubourg de la Roquette. Quant à la fabrique de Strasbourg « qui ne peut les donner au même prix, elle a été forcée d'aban- « donner le magasin qu'elle avait établi à Paris.

« Il a ajouté aussi que sa terre à feu à l'imitation de celle de « Rouen est regardée par les marchands avec la plus grande dis- « tinction, mais que quoique le profit en soit très médiocre, il n'a « rien négligé pour soutenir ce nouvel établissement; qu'il fabrique « aussi depuis deux ans des poëles qu'il peut assurer de la plus « grande solidité; que pour ces deux derniers objets il avait « demandé il y a trois ans un nouveau secours en augmentation, « y ajoutant une terre de pipe dont il avait fait venir quelques « essais, qui lui promettaient d'heureux succès, mais que l'on n'a « jugé à propos de le soutenir dans cette entreprise; qu'il a été « forcé de mettre des bornes à son zèle pour soutenir son premier « établissement pour lequel il lui a été accordé annuellement une « gratification de 500 livres dont il demande la continuation, et « aussi l'exemption de la milice pour ses ouvriers, qui sont au « nombre de 49.

A la suite se trouve sur la même feuille l'arrêté qui accorde au sieur Lallemant la somme de 500 livres, qui sera payée sur un certificat de visite de ladite manufacture par M. Bernard de Chanteau, pendant les années 1773, 1774 et 1775.

« Fait à Dijon le 17 décembre 1772.

Signé : « L'ABBÉ DE LUZINES. Le Cte DE JAUCOURT.
« SURGET. PIFFOND. DE BOISMELÉ.
« ROUX. ROUSSELOT. »



1er juin 1773

Rapport de M. Bernard de Chanteau, commissaire nommé le 17 décembre 1772 pour constater l'état de la manufacture d'Aprey.

« Il a vérifié qu'elle est dans le même état, et avec le même nom-
« bre d'ouvriers que lors de son dernier procès-verbal du 18 août
« 1767, en foi de quoi il a dressé le présent pour l'obtention de la
« gratification accordée au Sr Lallemant.

Signé : « Bernard de Chanteau. »



21 novembre 1774

Rapport de M. Bernard de Chanteau, commissaire nommé à la même date.

« Certifiant que l'état de la manufacture est le même que lors du
« procès-verbal du 1er juin 1773.

Signé : « Bernard de Chanteau. »



C. 44, liasse 76 **22 janvier 1776**

Chambre des États — Faïencerie d'Aprey

« Supplie humblement
« Le Sr Lallemant de Villehaut, chevalier de St-Louis,
« Et dit qu'après avoir servi 30 ans dans le même corps, fait

« prisonnier à Rosbach et blessé pour la dernière fois, fut con-
« traint par ses infirmités après les dernières campagnes, de
« prendre sa retraite au sein de sa famille, dont les affaires d'un
« père de neuf enfants (dont trois au service), par l'éducation qu'il
« leur avait procurée, ne lui laissait entrevoir pour toute ressource
« qu'une petite terre délabrée et endettée considérablement. Le
« Sr de Villehaut conçut dès lors le dessein d'être utile autant à sa
« patrie qu'à sa famille en établissant dans sa terre une branche
« de commerce dont ses connaissances, jointes à celles qu'il avait
« acquises en Saxe où il a été trois ans prisonnier, le mirent bien-
« tôt à portée de réussir dans le genre qu'il entreprenait.

« Ses premières épreuves furent favorablement accueillies des
« Chambres des États, qui renvoyèrent l'affaire à Nos Seigneurs les
« Élus généraux, qui ordonnèrent que le Sr de Villehaut serait
« autorisé de faire un emprunt de 12.000 livres dont il justifierait,
« ainsi que de l'employ, ce qu'il a exécuté dans le temps, pour
« laquelle somme il lui serait alloué pour satisfaire aux intérêts
« de la somme empruntée, celle de 500 livres par an.

« MM. Bertin et de Montigny de Trudaine s'étant fait rendre
« compte des différents ouvrages que faisait exécuter le S^r de
« Villehaut dans sa terre d'Aprey, tant en fayance qu'en porce-
« laine, les fit soumettre à l'examen de MM. de l'Académie des
« sciences de Paris, qui en ont rendu l'éloge le plus complet par
« l'extrait des registres qui a été remis entre les mains du S^r de
« Villehaut, ce qui lui a mérité du Conseil une ordonnance qui
« lui accorde un encouragement de 300 livres, tant qu'il ne démé-
« ritera pas de celle de 500 que lui accorde la province.

« Le Sr de Villehaut demande donc d'être maintenu dans la
« jouissance des 500 livres qui lui est indispensable aussi pour
« recevoir celle de 300 livres qu'il touche sur la caisse du Com-
« merce, tant qu'il n'aura pas démérité, ce dont il ose se flatter,

« puisqu'il vient tout récemment de rétablir une verrerie à l'imita-
« tion de celle de Bouhaime (*sic*), où l'on taillera et dorera.

« Tous ces différents ateliers entretiennent mieux de 80 per-
« sonnes sans compter les externes.

« Vu la présente requête et l'état des fonds, les Élus ont débouté
« et déboutent le suppliant de sa demande, et certifient néan-
« moins à tous qu'il appartiendra, que la manufacture du sup-
« pliant n'a point démérité l'encouragement qui lui était accordé,
« et qu'il n'a été supprimé qu'à raison du manque de fonds sur
« cet objet.

« Fait en la Chambre desdits Élus généraux
« à Dijon le 22 janvier 1776.

Ont signé : « L'abbé Delagoutte.

« Delamotte. Crestin (?).

« Raviot. Piffond. Maufoux. Rousselet. »



C. 44 **17 janvier 1777**

Chambre des États

Lettre de M. Trudaine à M. Dupleix.

« Le sieur Lallemant de Villehaut demande la prorogation de la
« gratification de 300 livres dont il a joui pendant cinq années,
« et qui était prise sur la caisse du Commerce.

« L'intention du Conseil n'a jamais été de proroger cet encoura-
« gement au-delà du terme où doit s'arrêter celui de la province.
« Celle-ci l'ayant supprimé, celui du Conseil le devient aussi par
« le fait.

« M. Trudaine fait, du reste, observer que ces secours sont uni-
« quement destinés aux établissements qui commencent, et que
« les continuer trop longtemps est se mettre dans l'impossibilité
« de faire pour les nouveaux établissements ce qu'on a fait pour
« les anciens.

« Il n'est donc pas possible d'accorder au sieur de Villehaut la
« prorogation qu'il sollicite.

Signé : « TRUDAINE. »



C. 44 **Versailles, 1er juin 1777**

Chambre des États — Faïencerie d'Aprey

Lettre de M. Laboureau à M. Dupleix.

« Il lui envoie un mémoire par lequel M. de Villehaut fait des
« représentations contre la suppression de l'encouragement qui
« lui avait été accordé. Le manque de fonds (dit M. Laboureau) en
« serait le seul motif, d'après la réponse des Élus. Cependant, si
« la manufacture dont il s'agit est aussi utile qu'il y a lieu de le
« penser d'après la lettre que M. de Buffon a écrite à ce sujet, et
« que vous trouverez ci-jointe, il est bien difficile de croire qu'une
« administration comme celle de Bourgogne ne soit pas en état de
« disposer d'une modique somme de 500 livres lorsqu'il s'agit d'en-
« courager et de soutenir un établissement de cette nature.

« M. Laboureau prie M. Dupleix d'engager les Élus, dans l'inté-
« rêt même de la province, à avoir égard aux représentations du
« Sr de Villehaut, s'il les trouve fondées.

Signé : « LABOUREAU. »



Dijon, 5 juillet 1777

Les Élus répondent à M. L..... (Laboureau ?)

« Qu'ils ont secouru pendant sept années consécutives l'établis-
« sement de M. de Villehaut et n'ont cessé qu'après avoir été assu-
« rés, d'après l'aveu même de M. de Villehaut, que le débit de ses
« ouvrages avait surpassé ses espérances. S'il dit aujourd'hui à
« M. le Contrôleur général que si cette gratification de 500 livres
« lui est retirée, il ne pourra plus continuer et sera même obligé de
« vendre sa terre, pour rembourser 12.000 livres qu'il a emprun-
« tées, il faut en conclure que l'établissement, depuis qu'il existe,
« n'a pas été utile, et que les Élus ont eu raison de ne plus s'en
« occuper.

« Ils croient que M. de Villehaut a voulu, par ces représenta-
« tions, exciter la compassion de M. le Contrôleur général, mais ils
« n'en sont pas moins surpris qu'il se soit pourvu à ce ministre sur
« un objet qui dépend entièrement de l'administration, et sur lequel
« même les États leur laissent toute liberté. Leurs prédécesseurs
« ayant, du reste dépensé au-delà des sommes destinées aux encou-
« ragements, il leur a fallu combler ce déficit avec les fonds votés
« pour leur triennalité. Ils ont donc secouru avec ce qui restait,
« les établissements qui leur ont paru le plus intéressants, et ont
« répondu aux autres qu'ils n'avaient plus de fonds.

Ont signé : « LABBÉ DELAGOUTTE.

« MAUFOUX. BERNARD DE CHANTEAU. »



Paris, 8 octobre 1777

Lettre de M. Necker à M. Dupleix.

« Le S[r] Lallemant de Villehaut, chevalier de S[t]-Louis, expose « dans le mémoire que je vous envoie, que depuis qu'il a quitté le « service, il s'est occupé dans sa terre d'Aprey en Bourgogne de « l'établissement de plusieurs manufactures, dont une de verrerie « imitant celle de Bohême, et une de fayancerie à l'imitation de « celle de Strasbourg, auxquelles il vient de joindre un genre de « travail en grand d'un très beau biscuit de porcelaine, dont il a « fait exécuter des bustes de grandeur naturelle. Ce biscuit, qui a « eu l'approbation de MM. de l'Académie de Paris et de plusieurs « connaisseurs, outre sa solidité et sa blancheur, qui égalent celle « du marbre, a une délicatesse que le ciseau ne peut pas rendre, « et est infiniment moins dispendieux que le marbre.

« Il ajoute que les États généraux de la province, reconnaissant « l'utilité de ces établissements, l'autorisèrent par délibération à « faire un emprunt de 12.000 livres dont ils payeraient les intérêts « en justifiant par lui de l'emprunt et de l'emploi, mais que les « administrateurs actuels, sous prétexte d'économie et de faute de « fonds, lui ayant supprimé les intérêts de ladite somme, les « créanciers en exigent le remboursement avec toute l'activité de « gens qui en craignent la perte, et le menacent de décret sur sa « terre et sur ses manufactures.

« Il réclame une gratification annuelle de 300 livres, que « M. l'abbé Terray ne lui avait accordée qu'autant qu'il ne démé- « riterait pas vis-à-vis de la province, et dont le paiement a été « suspendu depuis deux ans. Il demande qu'il y soit joint même « une augmentation qui puisse le dédommager en quelque sorte

« de l'intérêt de la somme que la province s'était comme engagée
« à payer.

« Je vous prie, Monsieur, de vous faire rendre compte de l'état
« des différentes manufactures du sieur de Villehaut, de me mar-
« quer quelles peuvent avoir été les raisons de la conduite que la
« province a tenue à son égard, et jusqu'à quel point il mérite
« l'attention du Conseil.

Signé :

« Necker ».



Paris, 7 février 1778

Lettre de M. Necker à M. Dupleix.

« Il l'informe que d'après le témoignage avantageux qu'il lui a
« rendu de l'état des verreries et fayanceries du sieur de Villehaut,
« le Conseil lui continuera encore sur la caisse du commerce pen-
« dant trois ans la gratification qui lui a été accordée pendant
« sept ans, dans la confiance que les États continueront pendant
« le même temps à contribuer de 500 livres à un établissement
« dont vous leur ferez sentir l'utilité pour le commerce de la pro-
« vince.

« M. Necker demande à être informé si le sieur de Villehaut se
« sert de charbon de terre pour les usines de sa manufacture, et
« de quelle mine il se sert principalement.

Signé :

« Necker ».



C. 44 **30 mars 1778**

Lettre des Élus à M..... (Nom illisible).

« Accusant réception de sa lettre par laquelle il les engage à « continuer au sieur de Villehaut la gratification de 500 livres qui « lui a été accordée pendant sept années.

« Il est convenable, disent-ils, de cesser ces gratifications après « un certain nombre d'années, et d'autre part, dès le mois de jan- « vier, toutes les distributions d'encouragements ayant été faites, « il n'est plus possible d'avoir égard à cette demande.

Ont signé :

« L'abbé Delagoutte. de Lamotte.
« Rousselot.
« Joly. Piffond ».



C. 44 **Paris, 15 juin 1779**

Lettre de M. Becotte (?) *à M. de Bacquencourt.*

« Il lui envoie les deux nouveaux mémoires du S[r] de Villehaut « qui viennent de lui être remis par le directeur général, qui le prie « de s'assurer encore de l'état de cette manufacture en faisant con- « naître ce qu'il pense et ce que le gouvernement pourrait faire en « sa faveur, MM. les Élus des États n'étant pas revenus sur la sus- « pension de la gratification de 500 livres qui était cependant la « condition à laquelle le Conseil avait promis de continuer pen- « dant trois ans celle de 300 livres sur la caisse du commerce, ce

« que lui avait demandé le directeur général par sa lettre du « 1er février 1778. »



Dijon, 27 octobre 1779

Lettre de M. de Bacquencourt au Directeur général en réponse à sa lettre du 15 juin 1779

« Il est certain, Monsieur (dit-il), que les verreries et les fayan-« ceries dont il s'agit, sont toujours en pleine activité. On m'assure « qu'il y a actuellement 34 ouvriers dans la verrerie, et 51 dans la « fayancerie, ce qui fait en tout 85. Il s'en trouvait 90 lors de la der-« nière lettre que j'eus l'honneur de vous écrire à ce sujet; ainsi, « la différence est peu considérable. Ces deux manufactures sont « d'autant plus difficiles à entretenir, qu'on est obligé de se servir « de bois pour les alimenter, n'y ayant point de mines de charbon « de terre dans les environs. Il est également certain, comme je « l'ai observé dans plusieurs de mes lettres, que ces deux manu-« factures sont utiles, et qu'il importe de les soutenir. Ainsi je crois, « Monsieur, qu'il est très à propos que vous réalisiez la promesse « que vous aviez faite de rétablir le secours de 300 livres pendant « trois ans, quoique Mrs les Élus ne veuillent pas continuer celui « de 500 livres. Cet abandon de Mrs les Élus devient même un « motif de plus pour que le Conseil fasse quelque chose en faveur « de M. de Villehaut, qui le mérite d'ailleurs, tant par ses anciens « services militaires, que par l'emploi de ses talents à un établisse-« ment avantageux au canton où il l'a formé, et dont par malheur « le bénéfice n'a pas répondu jusqu'à présent aux dépenses qu'il y « a faites ».



C. 44, liasse 76 **1782**

Chambre des États

Baillage de Châtillon — Faïencerie d'Aprey

« François Ollivier, directeur et fermier de la manufacture de « fayance d'Aprey, expose aux Élus généraux :

« Qu'ils ont accordé au S[r] d'Aprey, qui était propriétaire de « cette fayancerie, un encouragement de 500 livres par an ; que « cette somme a été payée pendant plusieurs années. Il y a eu « quelques difficultés pour les trois dernières années, mais ces « difficultés ont été terminées, en sorte que l'on peut dire que cet « encouragement n'a presque pas cessé.

« Le nombre d'ouvriers depuis ce temps, a toujours augmenté, « ce que le suppliant se soumet de prouver par plusieurs per- « sonnes dignes de foi ; qu'elle est devenue d'autant plus utile à « l'État, que c'est en grande partie des manouvriers, gens sans « ressources, qui y sont employés, et qui seraient obligés de men- « dier s'ils n'avaient pas cette ressource.

Le S[r] Ollivier a été débouté de sa demande le 24 janvier 1782.

Ont signé :

« L'abbé de Luzines (?). Le Vieil de Virieu. Jomard.

« Gauthier. « Darbaumont. Raviot ».



EXTRAITS DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DES ÉLUS

C. 3217 **Année 1767**

Encouragement de 500 livres accordé par les Élus aux sieurs Lallemant d'Aprey, fondateurs d'une faïencerie dans ce village.



C. 3219 **Année 1768**

Délégation pour la visite de la faïencerie d'Aprey.



C. 3221 **Année 1769**

Visite de la faïencerie d'Aprey.



C. 3228 **Année 1775**

Commission pour visiter la faïencerie d'Aprey.



C. 3229 **Année 1776**

Gratification à l'entrepreneur de la faïencerie d'Aprey.



PLANCHE I



Fig. 1



Fig. 2



Fig. 3



Fig. 4

Première époque (1744-1772)

COLLECTION DE M. ROYER



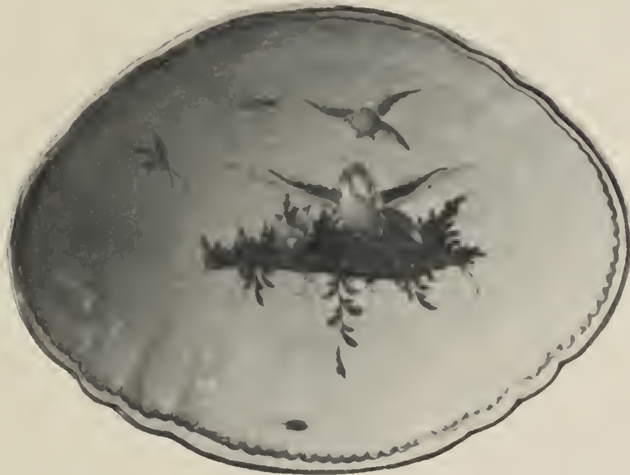


Fig. 5

FONTAINE ET SA CUVETTE
COLLECTION PAUL DEVEAUX



Fig. 6

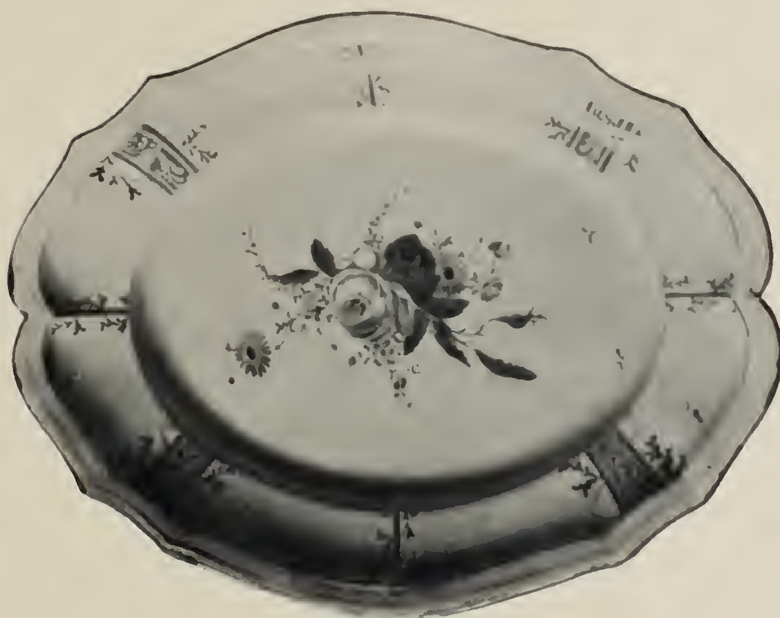


Fig. 7

COLLECTION DE M. ROYER



Fig. 8



Fig. 9

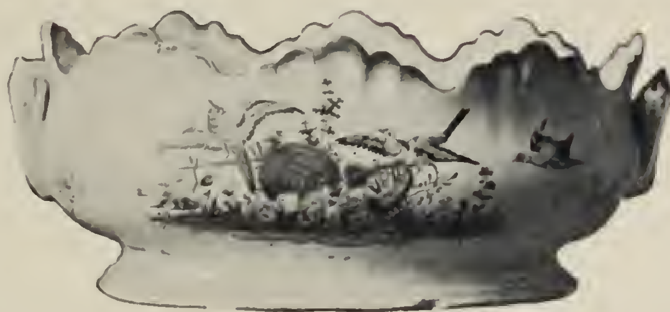


Fig. 10



Fig. 11



Fig. 12

FIG. 8 et 9. COLL. DE M. LE DOCTEUR MARCHANT. — FIG. 10. COLL. DE M. ROYER
FIG. 11. COLL. DE M. BAROILLER. — FIG. 12. COLL. DE M. PAPILLON

PLANCHE V



Fig. 13

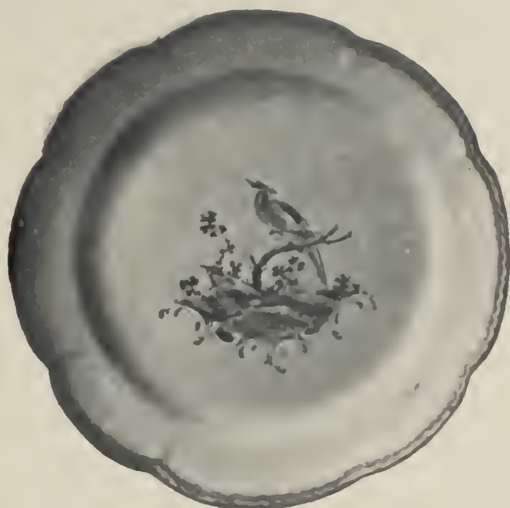


Fig. 14



Fig. 15



Fig. 16

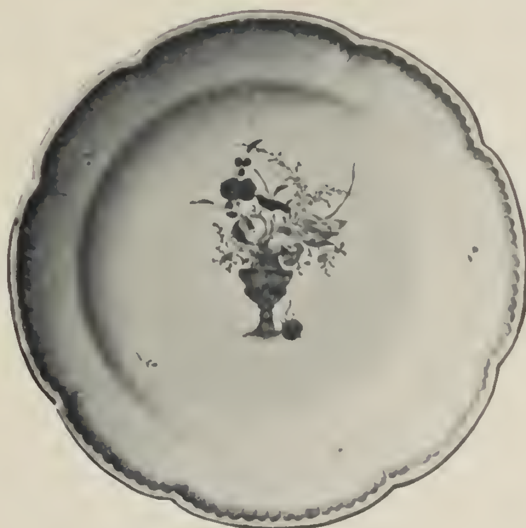
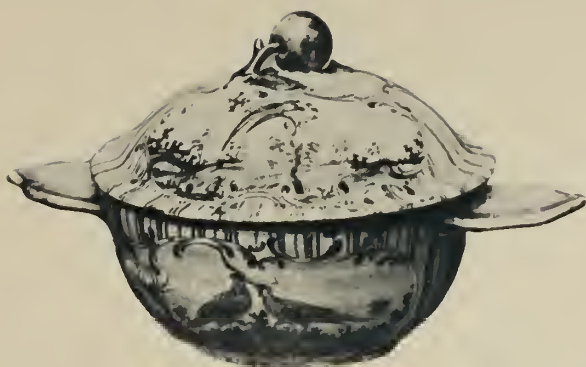


Fig. 17

COLLECTION PAUL DEVEAUX





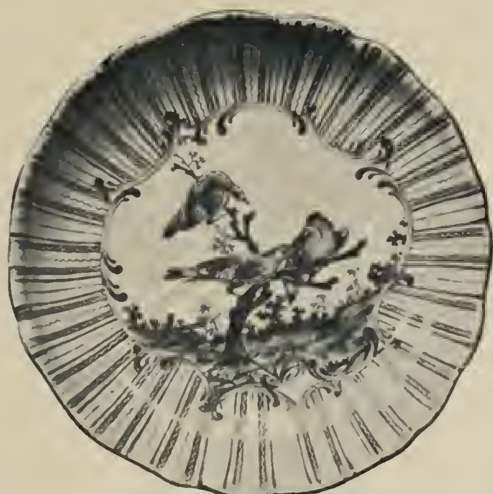


Fig. 18

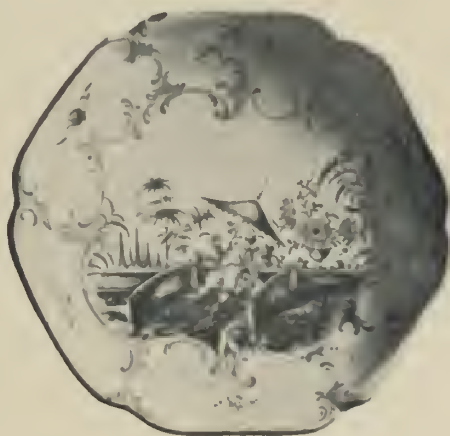


Fig. 19

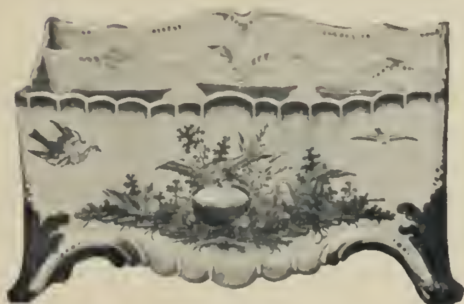


Fig. 20

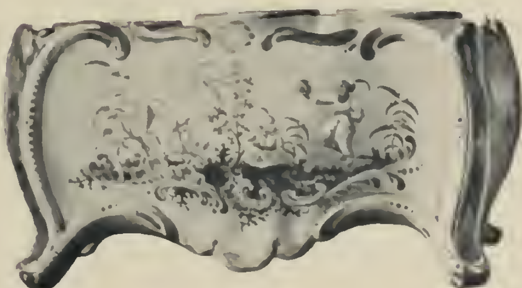


Fig. 21

FIG. 18. COLL. DE M. CLAINPANAIN. — FIG. 19. COLL. DE M. LE CONSEILLER MILLON

FIG. 20 et 21. COLL. DE M. ROYER



Fig. 22



Fig. 23

COLLECTION DE M. ROYER



Fig. 21 (grandeur nature)

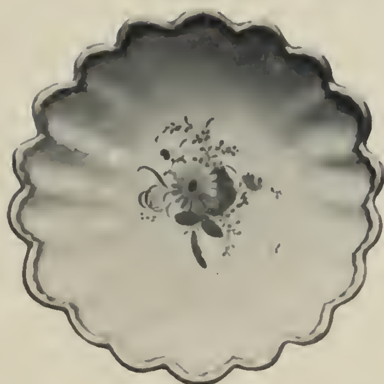


Fig. 25

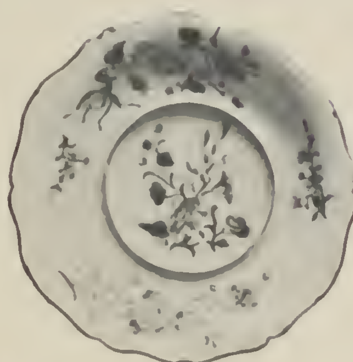


Fig. 26



Fig. 27

COLLECTION PAUL DIVEAUX



Fig. 28



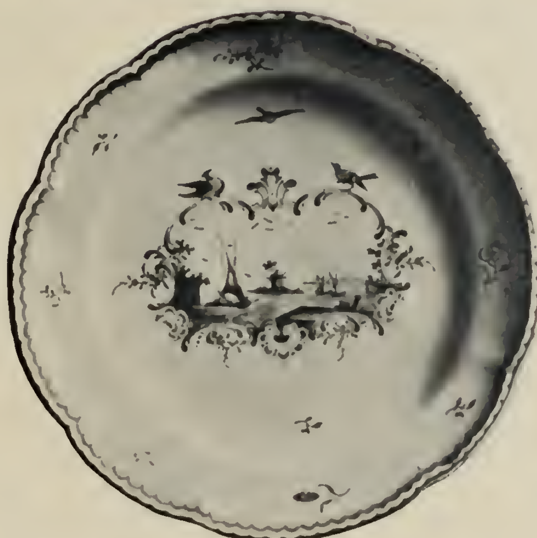


Fig. 29

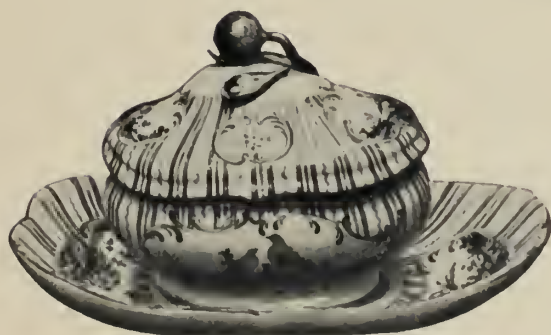


Fig. 30

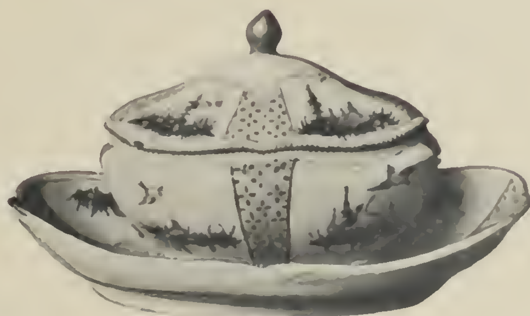


Fig. 31

FIG. 28. COLL. DE M. ROYER. — FIG. 29. COLL. DE M. LE CONSEILLER MILLON
FIG. 30. COLL. DE M. CLAINPANAIN. — FIG. 31. COLL. DE M. PAPILLON

PLANCHE X



Fig. 32



Fig. 33



Fig. 34

FIG. 32. COLL. PAUL DEVEAUX

FIG. 33 et 34. COLL. DE M. ROYER

LISTE DES ARTISTES & OUVRIERS

EMPLOYÉS A LA MANUFACTURE AU XVIIIe SIÈCLE

PEINTRES

Boccart
Deschamps
Dorez
Ergo
Fouquier
Frossard
Gabry
Prouères
Puget
Regnaut
Rigeois
Rocher
Rossignol
Galton
Girard
Jarry
Matouillot
Mège
Monniot
Pidoux



MOULEURS, TOURNEURS & AUTRES OUVRIERS

Bacquart
Berger
Berthier
Cantagrel
Cardot
Delain
Delanne
Deligny
Dessaint
Ernest
Esprit
Fleuret
Frossard
Gorini
Goujon
Hoffmann
Loyal
Mage
Marqué
Martin
Odoffe
Pellegriny
Saint
Turpin
Virot



TABLE DES MATIÈRES

I. Situation géographique 1

II. Fondation de la faïencerie — 1744 3

III. Direction des frères Lallemant — 1744-1769 7

IV. Direction de François Ollivier — 1769-1792 11

V. La manufacture au XIXe siècle 21

VI. Les produits artistiques de la manufacture 25

VII. Les deux genres de décoration des faïences 33

VIII. Les marques 39

IX. Terres, émaux et couleurs 41

X. Catalogue des pièces de fabrication courante 49

XI. Le prix des anciennes faïences d'Aprey 51

XII. Les biscuits de porcelaine 55

XIII. Les porcelaines 59

XIV. Pièces justificatives 61



ACHEVÉ D'IMPRIMER

LE XVIII MARS MDCCCCVIII



PAR

JACQUOT & FLORET, IMPRIMEURS

A DIJON



